

CONSEIL MUNICIPAL

Il est 18h30 lorsque M. L. TREMBLET,
président, ouvre la séance.

Sont présents : Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD,
J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER,
C. DESPOND, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE,
R. ECUYER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN, P. HAMANN,
F. HERNOT, E. HUBERT, M. HULLIGER, P. ISWALA,
A. JIMENAY, C. MASTOURA, F. OSMANI, Y. de PREVILLE,
S. RAGAVAN, J. REVILLET, A. RIMAN, N. RIVRON,
J. ROBERT, A. SCHWEIZER, et L. TREMBLET

Mme C. LUZZATTO arrivera à 21h30.

Excusés : M. D. SCHWEIZER.

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-M. DEVAUD et R. SANSONNENS, conseillers
administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de Mme Sasá Hayes (Union démocratique du centre), en remplacement de M. Mizrahi, démissionnaire.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 14 septembre et 5 octobre 2010.
3. Communications du Bureau.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Délibération n°2010-45 relative à la modification du droit de superficie en faveur de la commune de Meyrin sur la parcelle n° 3150, parking à caravanes au lieu-dit "En Chardon" de la commune de Vernier, d'une durée initiale de trente ans, instauration d'un terme à fin 2010.
6. Délibération n° 2010-37a relative au plan localisé de quartier n° 29'596-533 situé à l'angle de la route du Nant-d'Avril et des rues Emma-Kammacher et Virginio-Malnati. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (Mme Ecuier, R).

7. Délibération n° 2010-38a relative au plan localisé de quartier n° 29'674-526 Les Vergers-Meyrin. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. de Préville, Ve).
8. Délibération n° 2010-41 relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2011, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (M. Hernot, S).
9. Délibération n° 2010-40 relative aux indemnités allouées en 2011 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (M. Hernot, S).
10. Rapport du Conseil administratif au Conseil municipal sur la validité et la prise en considération de l'initiative municipale "Pour le rétablissement du bus 28 à Meyrin". **Rapport de la commission de liaison** (M. Tremblet, DC).
11. Délibération n° 2010-42 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 65'000.-** destiné à la fourniture et à l'aménagement d'un columbarium au cimetière de Meyrin-Village.
12. Délibération n° 2010-46 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 33'000.-** destiné à l'acquisition et à la pose de dix modules de poubelles urbaines permettant le tri sélectif des déchets produits sur le domaine public.
13. Délibération n° 2010-43 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'702'150.-** destiné à la rénovation du bâtiment 307b, route de Meyrin.
14. Délibération n°2010-44 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'767'400.-** destiné à l'assainissement de la patinoire extérieure par modification du mode de production et distribution de froid.
15. Délibération n° 2010-47 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 966'000.-** destiné au financement de la troisième tranche de travaux (arrêts Bois du Lan, Meyrin-Village) permettant la réalisation des éléments communaux imposés par la réalisation du TCMC et permettant également de valoriser l'espace public situé à proximité du tram.
16. Délibération n° 2010-48 présentée par Philippe Hamann au nom du Parti Démocrate Chrétien de Meyrin-Cointrin, demandant l'achat de 15 chalets en bois pour la somme de **CHF 240'000.-** afin de les mettre à disposition des associations meyrinoises pour leurs activités ou pour des événements périodiques tels que l'agrandissement du marché de Noël, de même que pour les partis politiques lors des diverses élections, votations et autres animations.
17. Délibération n° 2010-35 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 88'000.-** destiné au rachat des abribus et cityplans installés par la SGA en guise de contre-prestation dans le cadre de la concession d'affichage communal. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (Mme Luzzatto, R).
18. Résolution n° 2010-11 présentée par Damien Boccard, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant la réalisation d'un espace culturel (musical principalement).

19. Motion n° 2010-07 présentée par Yves de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches en son pouvoir pour faire exécuter la décision cantonale de fermeture de la route de Prévessin sur le tronçon allant des dernières maisons de Mategnin jusqu'à la frontière avec la France, ceci afin que les marais de Mategnin puissent être mis à l'inventaire des bas-marais d'importance nationale.
20. Motion n° 2010-08 présentée par M. Yves de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin demandant au Conseil administratif de présenter une délibération relative à un crédit d'étude pour la réalisation d'une piscine naturelle en lieu et place de l'actuelle patinoire découverte.
21. Motion n° 2010-09 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants, concernant la décoration et l'illumination de rues situées sur le territoire meyrinois pendant les fêtes de fin d'année.
22. Motion n° 2010-10 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants, demandant la création d'une chaîne de télévision locale.
23. Annonces de projets.
24. Propositions individuelles.
25. Questions.

Modification de l'ordre du jour:

S'agissant du même sujet, **M. de Préville** souhaite que les points 14 et 20 de l'ordre du jour soient traités à la suite; sa proposition est acceptée à l'unanimité.

* * *

1. **Assermentation de Mme Sasá Hayes (Union démocratique du centre), en remplacement de M. Mizrahi, démissionnaire.**

M. Tremblet, président, procède à l'assermentation de Mme Hayes, conseillère municipale remplaçant M. Mizrahi, démissionnaire.

Après avoir prêté serment, **Mme Hayes** prend place à la table du Conseil municipal.

(Applaudissements).

* * *

2. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 14 septembre et 5 octobre 2010.**

M. Charpier fait remarquer une erreur de numérotation à la p.16 du procès-verbal du 14 septembre, où il a été noté que la délibération portait le numéro 2010-51a, alors qu'il s'agissait du 33a.

M. Tremblet demande que cette erreur soit corrigée. N'ayant plus de remarques, il met aux voix le procès-verbal du 14 septembre qui est approuvé à l'unanimité.

Il procède ensuite à l'approbation du procès-verbal du 5 octobre qui est accepté à l'unanimité moins une abstention.

* * *

3. **Communications du Bureau.**

Suite au décès de Mme Diane Kuhn, conseillère municipale de juin 1991 à fin mai 1999, **M. Tremblet** demande une minute de silence pour lui rendre hommage.

a) **Lettre de Mme Marcella Ackermann concernant le trafic de drogue à Meyrin**

Meyrin, le 15 octobre

Madame, Monsieur,

Je passe souvent devant le Cycle de la Golette et presque à chaque fois un manège à ciel ouvert se présente à mes yeux et à mes oreilles.

Derrière les grands buissons ou même devant l'école à la vue de tous, des jeunes (noirs, roumains et aussi de jolies têtes blondes), viennent apporter leur poison aux étudiants.

Ils ne me regardent même pas, ils parlent à voix haute, ils échangent leur sale marchandise sous mes yeux.

Evidemment, ils n'ont plus peur de rien, tout est devenu normal.

Pour vous décrire le culot de ces jeunes dealers et clients, je vous raconte un fait très parlant: je passais le long d'une rue pas loin du centre commercial et un jeune blond, bien habillé est venu rejoindre un groupe de 3 adolescents.

Ce type, plus âgé, bien habillé, sûr de lui-même, l'air du bon père de famille, écoute la conversation suivante sans broncher: "Eh! Tu sais G. est en manque, il faut se dépêcher!" Et le blond de répondre: "Cool! Ça va arriver". Et voilà que les petits paquets passent de main.

Je me suis tournée et je leur ai dit: "Vous êtes jeunes et vous êtes déjà pourris". Franchement, ils étaient pris au dépourvu. Et oui, la vieille a des oreilles et des yeux et elle ne s'en fiche pas, car elle a deux petits fils qui grandissent vite. En plus, pour mon malheur, je connais les ravages de ce poison.

Je ne suis pas là pour vous critiquer, mais je suis très inquiète, car si ces gens se sentent tellement en sécurité, c'est que le travail, qui aurait dû être fait, n'a pas été fait.

Merci d'y remédier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Marcella Ackermann

M. Tremblet transmet ce courrier à M. Devaud afin que deux agents soient placés aux deux endroits cités.

b) Lettre d'opposition au parking souterrain de M. Schmidt

Le président demande que cette lettre, datée du 18 octobre, soit versée au dossier stationnement de la commission d'urbanisme.

c) Courrier de la CITraP Genève (Communauté d'intérêts pour les transports publics)

Genève, le 27 octobre 2010

Monsieur le Président,

La CITRAP Genève a pour mission de défendre les intérêts des utilisateurs de transports publics dans la région genevoise. A ce titre, elle se montre hautement préoccupée par la desserte dans la région de l'Aéroport et des communes de Meyrin et de Vernier, tant celle introduite lors du changement d'horaire de décembre 2009, que celle prévue par le Plan directeur des transports collectifs 2011-2014.

Comme on sait, le changement d'horaire de décembre 2009, a inclus non seulement le prolongement du tram TCMC jusqu'à Meyrin-Gravière, mais aussi une refonte considérable des lignes de bus de la région Aéroport-Meyrin-Vernier, dont l'élément central a été la suppression de la liaison directe entre Meyrin, l'Aéroport et le quartier des institutions internationales, puisque la ligne 28 a été acheminée, dès Blandonnet, à Vernier jusqu'à la Parfumerie.

Ce changement traumatisant pour les usagers de Meyrin a rapidement entraîné une pétition récoltant plus de 4'000 signatures, qui est encore à l'examen par la Commission des pétitions du Grand Conseil.

Pour tenter de calmer le jeu, une réunion d'information s'est tenue à Meyrin le 22 mars 2010. Durant cette réunion, les déclarations des experts de la DGM et des TPG ont clairement démontré à quel point la vision technocratique de l'utilisation des transports publics diverge de celle des usagers dans leur vie quotidienne.

Ainsi la rupture de charge à Blandonnet entre les trams et les bus qui, selon les experts procure théoriquement des déplacements de même durée entre Meyrin Cité et l'Aéroport que l'ancien tracé direct de la ligne 28, est très mal vécue par les usagers – ce qui ne fait que confirmer ce que répète inlassablement la CITRAP depuis des décennies: les ruptures de charge sont un facteur fortement dissuasif à l'utilisation des transports publics. Les horaires respectifs des lignes de bus 23, 28 et 57, peu intégrés entre eux, entraînent des passages irréguliers, faisant alterner véhicules rapprochés et longues attentes (par exemple, durant tout le samedi, 3 bus en 2 minutes suivis de 18 minutes d'attente!) – l'attractivité du transbordement en est d'autant diminuée.

Un principe fondamental est de ne pas "casser" ce qui fonctionne et donne satisfaction: ce n'est jamais une bonne façon de développer un réseau de transports collectifs. L'existant qui fonctionne bien doit être considéré comme une base sur laquelle on construit le développement des lignes et des dessertes. Ce principe n'a pas été respecté dans le cas présent. Le fait d'avoir un axe lourd vers le centre ville (le tram) ne justifiait en aucune manière l'abandon de relations directes tangentielles telles que les procurait le bus 28 à Meyrin jusqu'en décembre 2009.

Lors de la réunion d'information du 22 mars 2010, on a fait comprendre aux Meyrinois qu'ils ne reverraient jamais la ligne 28 et que pour la liaison avec l'Aéroport le choix entre le parcours compliqué et lent du bus 57 et la rupture de charge à Blandonnet était définitif. Il en est résulté le lancement d'une initiative municipale pour faire revenir la ligne 28 à Meyrin avec son prolongement prévu dans le rapport tram 2008. Dans le cadre du soutien à cette initiative, la CITraP a réfléchi sur le réaménagement des autres lignes qui sont directement et indirectement touchées par ce changement. Le résultat de notre réflexion est présenté dans l'annexe à cette lettre.

Ce n'est pas en simplifiant le réseau pour résoudre des problèmes d'exploitation internes, en limitant les subventions et en demandant aux usagers de marcher et de transborder davantage qu'on parviendra à maîtriser les problèmes de saturation du réseau routier, de pollution et de gaspillage d'énergie. Au contraire, ces mesures contre-productives les aggravent. Les belles déclarations politiques doivent se traduire dans les faits en tenant compte des conditions de la vie quotidienne de la population. Il n'est plus tolérable que certains politiciens et fonctionnaires forcent des mesures à rebours du bon sens, même s'ils sont persuadés que c'est la population qui fait fausse route et doit s'adapter.

Vous souhaitant bonne réception de cette lettre, nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour le comité:

*Pierre Hofmann
Vice-président*

*Martin Trippel
Membre*

M. Tremblet fait part de la décision du Bureau de renvoyer cette lettre en commission d'urbanisme et demande de pouvoir auditionner la CITraP.

d) Événements sportifs: 14^{ème} Foulées automnales de M. Dumalle

Monsieur le président, cher collègue,

Le samedi 27 novembre renaît de ses cendres la course des Foulées automnales de Meyrin, course s'il en fut très populaire en son temps pour y avoir participé (sauf erreur) à chaque édition.

Nous convions tous les membres de ce Conseil à participer physiquement et/ou à défaut d'encourager les coureurs petits et grands. Nous convions les membres de ce Conseil à inscrire leurs enfants, petits enfants et connaissances à participer. Meyrin est une ville sportive, montrons aux Meyrinois que les élus s'engagent également sur le terrain.

La course des conseillers et secrétaires généraux

Le samedi 16 avril 2011 aura lieu la course de Bernex. Pour notre 3^{ème} participation, Meyrin sera présente avec 2 voire 3 équipes et un podium comme objectif. Une épreuve se gagne à l'entraînement pas le jour même, chers collègues à vos basquets et n'oubliez pas que l'important est de participer ainsi que d'avoir des participantes. Le sport n'est pas qu'une passion, c'est un exemple.

Merci et bon entraînement

Marcel

P.S: nous apprécierions que le Meyrin Ensemble soit présent ou représenté à ces courses afin d'en rapporter un texte et des photos dans ses éditions.

M. Tremblet invite le public à la présentation publique du plan directeur communal qui aura lieu le lundi 22 novembre à l'aula des Boudines.

* * *

4. Communications du Conseil administratif.

Séance du 5 octobre 2010, question de Mme Boccard

Problèmes de vitesse à l'avenue de Vaudagne

Des relevés de vitesse ont été effectués par la Police municipale. Plus de 15'000 véhicules ont été contrôlés. Le taux d'infractions est de l'ordre de 2,4%, ce qui est considéré comme faible. Il faut tout de même mettre en évidence le fait que, comme lors de chaque contrôle de vitesse, certains conducteurs irresponsables circulent à des vitesses excessives et c'est évidemment ces comportements inacceptables qui nous font réagir.

Question de Mme Riman

Amende de CHF 60.- infligée à un enfant ayant traversé l'avenue de Vaudagne en dehors du passage pour piétons

Cette amende n'a jamais été infligée et pour cause : ne pas utiliser un passage pour piétons se trouvant à une distance de moins de 50 mètres serait sanctionné par une amende de CHF 10.-. D'autre part, une telle amende ne peut pas être infligée à un enfant.

2^{ème} partie de l'intervention de Mme Riman

- 1. Les agents ne verbalisent pas les automobilistes qui s'engagent sur la voie de tram au bout de la rue des Boudines.**
- 2. Les agents ne verbalisent pas les automobilistes longuement et régulièrement stationnés sur le trottoir à proximité de l'école de Bellavista.**
- 3. Les conducteurs qui ne respectent pas les signaux lumineux de l'avenue François-Besson ne seraient pas sanctionnés**

Aux trois remarques précitées, nous souhaitons apporter le commentaire suivant: la mission des APM n'est pas facile, mais ils exécutent leurs prestations dans le cadre de leurs attributions, ceci, en considérant l'opportunité, la proportionnalité et la légalité. Les agents sont quotidiennement confrontés à des conflits, dont certains sont parfois lourds à gérer. Le soutien de leurs autorités et plus particulièrement de vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, leur est indispensable et ils vous en sont reconnaissants.

Cependant, en prenant connaissance de propos aux allégations hasardeuses, tenus par certains/es d'entre vous à leur égard lors des séances publiques du Conseil municipal, les APM ne comprennent pas pour quelles raisons vous ne vous adressez pas directement à eux pour leur poser des questions qui ont un caractère opérationnel et non politique.

Elections municipales et administratives 2011

Nous vous informons que les délais pour le dépôt des listes de candidatures ont été fixés au lundi 24 janvier 2011 pour l'élection des conseillers municipaux du 13 mars 2011, et au lundi 21 mars 2011 pour l'élection des magistrats communaux du 17 avril 2011.

Le Conseil d'Etat a fixé la date de la prestation de serment des maires, conseillers administratifs et adjoints des communes genevoises au mardi 31 mai 2011, et la séance d'installation des Conseils municipaux au lundi 6 juin 2011.

Dénomination d'artères

Le 25 août 2010, le Conseil d'Etat a validé les nouvelles dénominations d'artères et d'ouvrages d'art suivants, sur proposition de la Commune :

- **Passage de Blandonnet** : passage souterrain piéton permettant de relier l'arrêt du tram " Blandonnet " à la route de Pré-Bois,
- **Passage du Bovairon** : passage sous les voies CFF de la gare de la Zimeysa, entre le n°3 rue de la Bergère et la route des Moulières. Un bovairon est un jeune gardien de vaches en patois genevois,
- **Passerelle des Coquelicots** : passerelle au-dessus de la route de Meyrin, hauteur de Blandonnet, en prolongement du chemin des Coquelicots et reliant le chemin des Papillons,
- **Pont de Pré-Bois** : pont de la route de Meyrin (au niveau de Blandonnet-Centre) enjambant la route de Pré-Bois,
- **Pont Louis-CASAÏ** : pont de l'avenue Louis-CASAÏ enjambant l'autoroute et la route de Pré-Bois,
- **Pont de l'Aéropostale** : pont enjambant l'autoroute et reliant la route François-PEYROT à la route de Pré-Bois,
- **Pont du Nant-d'Avril** : pont CFF enjambant la route du Nant-d'Avril,
- **Pont Adrien-STOESSEL** : pont du chemin Adrien-STOESSEL enjambant la rue LECT.

Crèche des Boudines

Nous vous informons qu'une demande d'autorisation préalable de construire a été déposée pour l'agrandissement de la crèche des Boudines. Cette demande vise à faire sortir tous les éléments bloquants qui pourraient pénaliser l'avancement de ce dossier.

En effet, la crèche étant située en zone de verdure, il est possible qu'une modification de zone soit requise par le département cantonal de l'aménagement.

Panneaux solaires du centre commercial

La Commune avait recouru contre la deuxième autorisation de construire APAT concernant les panneaux solaires situés sur le toit du centre commercial. Elle a été déboutée le 21 octobre 2010 par la commission cantonale de recours en matière administrative.

Un recours sera déposé au Tribunal administratif.

5. Délibération n°2010-45 relative à la modification du droit de superficie en faveur de la commune de Meyrin sur la parcelle n° 3150, parking à caravanes au lieu-dit "En Chardon" de la commune de Vernier, d'une durée initiale de trente ans, instauration d'un terme à fin 2010.

Vu l'urgence du sujet, **M. Tremblet**, au nom du Bureau, propose le vote immédiat.

M. Devaud informe que, suite à la décision du Conseil d'Etat de transformer le quartier de la Jonction en lieu d'habitations, le dépôt des TPG sera transposé sur un autre site localisé au lieu-dit " En Chardon" sur la commune de Vernier. Dans ce contexte, le parking à caravanes qui était attribué à la commune de Meyrin avec un droit de superficie signé en 1983, était inclus dans le projet de développement du nouveau dépôt. En compensation, le Canton a proposé, en commun accord avec l'Hôpital de la Tour, un terrain adjacent à ce dernier. Cependant, **M. Devaud** déclare que ce terrain était nettement plus coûteux que celui d'En Chardon. Suite à cela, la Commune a écrit à chaque propriétaire de caravane en leur proposant le nouveau tarif. Sur les 130 personnes concernées, seules 40 ont répondu favorablement. Le manque à gagner pour la Commune s'élevant à plus de CHF 100'000.-, le Conseil administratif a décidé de renoncer à la proposition du Canton et a informé chaque propriétaire de la dénonciation du bail pour fin novembre 2010.

M. Devaud rappelle que ce droit de superficie aurait pris fin dans 3 ans et, au vu de l'urgence de la situation, il exhorte le Conseil municipal d'accepter cette délibération afin que les travaux puissent avancer. Il précise encore que ce dépôt devrait pouvoir accueillir 80 trams et une centaine de bus.

M. Tremblet ouvre le débat sur le vote immédiat.

M. de Prévile bien que favorable, se demande s'il y aura une petite compensation de la part du Canton vu les nombreuses négociations en cours et vu la souplesse dont fait preuve la commune de Meyrin.

M. Devaud répond par la négative, mais il retient cette proposition qui pourrait se révéler payante dans les prochaines discussions.

Dans cette optique, **M. de Prévile** rappelle que, du côté de la Citadelle, il existe des parcelles cantonales qui pourraient être intéressantes pour la Commune.

M Tremblet lui fait remarquer que son intervention entre déjà dans le débat à proprement parler et non dans la discussion sur le vote immédiat. Plus personne ne désirant s'exprimer sur le vote immédiat, le président met aux voix le vote immédiat qui est accepté à l'unanimité.

Quant aux propositions d'alternatives pour le déclassement de Cointrin ouest, **M. Devaud** précise attendre une réponse de M. Mark Muller.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M Tremblet** soumet au vote la **délibération n°2010-45,**

relative à la modification du droit de superficie en faveur de la commune de Meyrin sur la parcelle n° 3150, parking à caravanes au lieu-dit "En Chardon" de la commune de Vernier, d'une durée initiale de trente ans, instauration d'un terme à fin 2010

Vu la demande des Transports publics genevois (TPG) de libérer la parcelle le plus rapidement possible afin de permettre la réalisation de leur futur centre de maintenance secondaire;

Vu la possibilité offerte à la Commune d'implanter un nouveau site afin d'y réaliser un parking pour une centaine de caravanes;

Vu la dénonciation des baux à loyer liés aux caravanes pour la fin octobre 2010;

Vu le petit nombre de locataires intéressés par ce nouvel emplacement et ses conditions impliquant l'abandon de la gestion de cette prestation par la Commune;

Vu le contrat type de droit de superficie et son immatriculation au registre foncier;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2010,

D E C I D E

PAR 28 OUI

à la majorité qualifiée

1. d'autoriser le Conseil administratif à modifier le droit de superficie d'une durée initiale de 30 ans, sur la parcelle No 3150, en prévoyant un terme à fin 2010,
2. d'accepter selon besoins toutes modifications de servitudes consécutives aux opérations qui précèdent et, de manière générale, toutes modifications ou radiations de droits réels nécessaires à atteindre les buts décrits ci-avant,
3. de demander au Conseil d'Etat, en raison du caractère particulier de ces opérations, l'exonération des droits d'enregistrement et de l'émolument du registre foncier, comme toute exonération pouvant se rattacher à ces opérations et dont les frais devraient être supportés par la commune de Meyrin,

4. qu'en conformité de l'article 50, alinéa 3), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, les actes relatifs à ces opérations seront signés par le Conseil administratif.

* * *

6. **Délibération n° 2010-37a relative au plan localisé de quartier n° 29'596-533 situé à l'angle de la route du Nant-d'Avril et des rues Emma-Kammacher et Virginio-Malnati. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (Mme Ecuyer, R).**

Mme Ecuyer procède à la lecture de son rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement qui a eu lieu le 6 octobre en la présence de M. Sansonnens, conseiller administratif et de M. Morand pour l'administration:

"La zone concernée est en zone de développement 4a, ce qui implique l'obligation d'élaborer un plan localisé de quartier.

Le projet que nous devons préavisier se présente sous la forme de trois bâtiments (A, B, C) pour une cinquantaine de logements, comprenant trois étages sur rez, d'une hauteur maximale de 12 mètres, disposés "en peigne" perpendiculairement à la route du Nant-d'Avril. Ils sont accotés à un immeuble d'activités (D, E, F), qui longe cette artère importante et sert d'écran phonique tout en faisant le lien avec la zone industrielle.

Un petit bâtiment locatif (G) est prévu le long de la rue Emma-Kammacher sur une parcelle propriété de l'Etat.

Ce plan localisé de quartier (PLQ) a été mis à l'enquête publique en juillet 2010 et n'a donné lieu à aucune observation.

Auparavant, en mai, le Conseil administratif avait émis plusieurs remarques, dont certaines ont été prises en compte sur le PLQ actuel. Il s'agit :

- de la suppression du bâtiment G et à la place, de l'aménagement d'une place de jeux à l'échelle du quartier,*
- d'une cession gratuite au domaine public cantonal permettant la réalisation d'un "espace rue" le long du bâtiment d'activités et d'une servitude de passage public à l'angle de la rue Emma-Kammacher,*
- de la réalisation complète d'un programme d'écopoint en concertation avec les services compétents de la Commune,*
- de l'aménagement de "l'espace rue" et d'une piste cyclable en accord avec la Direction générale de la mobilité (DGM),*
- de la prise en compte de la dérogation de 10% pour une haute performance énergétique (Minergie).*

Ces différents points sont passés en revue par les commissaires et donnent lieu à diverses questions et propositions qui sont mises au vote.

Propositions :

1. Supprimer le bâtiment G situé sur la parcelle de l'Etat ?

Accepté à l'unanimité

2. Préciser dans la légende du PLQ que cette parcelle est réservée à de l'équipement public ?

Accepté à l'unanimité

3. Demander que l'étude d'aménagement de " l'espace rue " avec piste cyclable et végétation soit lancée par la direction générale de l'aménagement du territoire avant l'adoption définitive du PLQ afin de coordonner la réalisation de l'espace public ?

Accepté à l'unanimité

4. Compléter la légende sur les hauts standards énergétiques en précisant que : "... en cas d'acceptation de cette dérogation, la surface de construction supplémentaire s'appliquera exclusivement sur le périmètre d'implantation des constructions projetées à l'exclusion des attiques." ?

Accepté à l'unanimité

5. Demander de végétaliser les toits des bâtiments, particulièrement D, E, F ?

Accepté à l'unanimité

6. Inciter le futur propriétaire à trouver des solutions de partage des parkings ?

Refusé par 6 non, 4 oui et 1 abstention

Ce refus est motivé par le fait que ce point n'entre pas dans le cadre d'un PLQ et ne fait pas partie des prérogatives de la Commune.

Le président passe au vote de la délibération 2010-37 relative au PLQ 29'596-533 situé à l'angle de la route du Nant-d'Avril et des rues Emma-Kammacher et Virginio-Malnati.

Elle est acceptée par 10 oui et 1 abstention."

M. Tremblet ouvre le débat sur cet objet.

Mme Revillet fait part de la déclaration du parti socialiste:

"Le groupe socialiste soutient le plan localisé de quartier "Caillat" tel que modifié par la commission d'urbanisme, c'est-à-dire de garder la parcelle de la villa en équipement public de quartier (pour une garderie ou autres équipements), de prévoir une piste cyclable et la végétation à implanter, d'exiger de hautes performances énergétiques et de végétaliser toutes les toitures.

La zone "Caillat" sera ainsi une bonne transition entre le village et la ZIMEYSA."

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2010-37a**,

relative au plan localisé de quartier n° 29'596-533 situé à l'angle de la route du Nant-d'Avril et des rues Emma-Kammacher et Virginio-Malnati

Vu le projet de plan localisé de quartier n° 29'596-533 mis à l'enquête publique en phase d'observation du 7 juillet au 16 août 2010;

Vu les observations formulées pendant le délai d'enquête publique;

Vu les réponses apportées par la direction générale de l'aménagement du territoire aux différentes observations;

Vu la synthèse apportée au PLQ par la direction générale de l'aménagement du territoire à la suite des observations;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2010,

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 2 ABSTENTIONS

de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier n° 29'596-533 situé à l'angle de la route du Nant-d'Avril et des rues Emma-Kammacher et Virginio-Malnati.

sous réserve :

1. de la suppression de la villa (bâtiment G) implantée sur la parcelle propriété de l'Etat à la place du jardin public initialement prévu. Cette parcelle doit permettre la construction d'un équipement public de quartier et la légende doit le prévoir de manière explicite,
2. de coordonner l'aménagement de l'espace public, à ce titre il faut impérativement que l'étude de l'espace rue (Nant-d'Avril) soit effectivement lancée par la Direction générale de l'aménagement du territoire avant

l'adoption du PLQ. Cette étude tiendra compte notamment de l'aménagement d'une piste cyclable et de la végétation à implanter,

3. de compléter la légende existante concernant la haute performance énergétique par:

La haute performance (...) stricte application du plan. En cas d'acceptation de cette dérogation, la surface de construction supplémentaire s'appliquera exclusivement sur le périmètre d'implantation des constructions projetées (prévu suffisamment large) à l'exclusion de constructions en attique,

4. de végétaliser les toitures de tous les bâtiments, en particulier les bâtiments D, E, F qui seront visibles depuis les logements.

* * *

7. **Délibération n° 2010-38a relative au plan localisé de quartier n° 29'674-526 Les Vergers-Meyrin. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. de Préville, Ve).**

M. de Préville donne connaissance de son rapport de la commission du 6 octobre 2010:

"Après les salutations d'usage, le président indique comment il souhaite que se déroule cette commission : présentation des observations faites sur le plan localisé de quartier (PLQ) et annonce la délibération n° 2010-38, PLQ Les Vergers. Le but de la présente commission est de prendre connaissance des observations faites au cours de l'enquête publique.

Un résumé des observations et des réponses faites par le DCTI est distribué par le chef du SUTPE qui précise que le nombre des observations est étonnamment faible. Elles sont surtout le fait des propriétaires des terrains des Vergers et de l'Association Pro Vélo. Les propriétaires se préoccupent des emplacements de droits à bâtir et de l'emplacement des bâtiments futurs. Le chef du SUTPE présente l'ensemble des remarques et observations et les commente.

Le président passe la parole aux commissaires.

Un commissaire demande quand les constructions doivent débiter. Le président estime que les travaux débiteront en 2012 et de nouveaux logements devraient être disponibles en 2014, ceci dans l'hypothèse qu'il n'y ait pas de recours.

Le conseiller administratif en charge du SUTPE indique qu'à travers ses contacts avec les propriétaires, il a le sentiment qu'ils sont prêts à démarrer, mais qu'il subsiste certaines réticences.

Un commissaire propose la suppression pure et simple du bâtiment A28 pour laisser assez d'espace pour le Jardin Robinson. Comme le Jardin Robinson est un sujet hautement émotionnel, il s'ensuit une série d'échanges entre commissaires qui a peu à voir avec le sujet de ce soir.

Un autre commissaire profite de l'émotion générale pour proposer que le bâtiment A25 et la zone R2 soient mis en zone d'utilité publique. Le président intervient pour dire que la proposition sera traitée en fin de séance.

Nous passons ensuite à l'examen détaillé des observations. Un commissaire mitraille le chef du SUTPE de questions, car il craint des blocages du projet et donc des retards dans son exécution. Tant le chef du SUTPE que le conseiller administratif en charge du SUTPE lui fournissent toutes réponses qui le rassurent. Ledit commissaire résume sa compréhension en disant que les risques de blocage sont donc minimes.

Un commissaire demande combien il y aura d'entrées au parking.

Le conseiller administratif lui rappelle que le parking est constitué de deux parties afin d'empêcher la circulation traversante.

Le président revient sur la proposition à propos du Jardin Robinson. Le conseiller administratif souligne la portée politique que représente la suppression du bâtiment A28, puisque cette dernière impose soit une renégociation complète des droits à bâtir, soit la perte des droits à bâtir correspondant à ce bâtiment. Il recommande de conserver ce bâtiment, tout au moins sur le PLQ.

Le commissaire qui demande la suppression du bâtiment se dit conscient des enjeux et, satisfait d'apprendre que la Commune se garde le droit de décider quand elle construira sur cette parcelle, il annonce renoncer à sa proposition.

L'autre commissaire, très attaché au Jardin Robinson, qui avait proposé le classement des terrains du bâtiment A25 et de la zone R2 en zone d'utilité publique, maintient sa proposition.

Une commissaire pense que ce ne serait pas une bonne idée car les enfants pourraient causer des nuisances sonores et rappelle qu'il serait dommage de perdre des droits à bâtir.

Le président estime que ce problème peut être traité de manière indépendante et ne voudrait pas qu'il remette en cause tout le dossier.

Le chef du SUTPE propose que l'on introduise dans le PLQ les mentions "scolaire, parascolaire et périscolaire" à propos de l'aire réservée à l'aménagement public.

Un commissaire demande si la séance prévue pour discuter du Jardin Robinson dépend du vote de ce soir. Le président lui répond que non.

Le président met au vote la proposition suivante :

Inscrire la parcelle hébergeant le bâtiment A25 et le terrain herbeux adjacent et situé le long de la rue des Vernes en zone dévolue à la construction d'équipements publics. Cette proposition est refusée par 8 non, 2 abstentions et 1 oui.

Le président met au vote la proposition suivante :

Supprimer la parenthèse " (scolaire ou sportif) " de la légende pour la parcelle (orange) où est prévue une école, laissant libre cours à l'utilisation par la Commune pour des bâtiments d'équipements publics. Cette proposition est acceptée par 6 oui, 2 abstentions et 3 non.

Le président propose de préavisier la délibération n°2010-38 relative au plan localisé de quartier n°29'674-526 Les Vergers- Meyrin.

La délibération n°2010-38 est préavisée favorablement par la commission par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

Un commissaire revient, bien que cela soit légèrement hors sujet, sur la proportion que pourrait réaliser la Fondation Nouveau Meyrin, fixée en septembre à 50%.

Le conseiller administratif lui dit que la Fondation n'aura pas de difficultés à atteindre ladite limite.

Le commissaire fait une demande formelle pour obtenir les résultats de l'étude menée par la Fondation sur ses capacités financières. Il demande également qu'une séance de commission soit convoquée à ce sujet.

Le président demande leur avis sur cette commission aux autres commissaires.

Comme de bien entendu, les avis sont partagés, certains pensent que c'est une bonne idée, d'autres que c'est d'une part une ingérence inappropriée dans la gestion de la Fondation et ce d'autant plus que trois des représentants de la Fondation sont membres de la présente commission.

Enfin le président met aux voix la proposition de recevoir une délégation de la Fondation Nouveau Meyrin

Proposition refusée par 7 non, 3 oui, et une abstention.

Le président lève la séance."

Mme Revillet donne la position de son groupe:

"Pour le groupe socialiste, ce plan localisé de quartier des Vergers est un bon compromis entre diverses aspirations et différentes contraintes liées aux lois ou à la proximité de l'aéroport ; il permettra la construction d'un écoquartier libre de tout trafic motorisé, une bonne gestion de l'énergie et du stationnement. Sur les parcelles municipales, la Commune construira des bâtiments Minergie et nous espérons que les propriétaires privés feront de même.

Dans ce périmètre, se trouve le Jardin Robinson, qui a fait le bonheur de générations de petits Meyrinois-e-s et dont nous connaissons tous l'état de vétusté du bâtiment. En 2003, après de nombreuses négociations entre l'Association, l'administration et le Conseil municipal, il avait été décidé de garder le même emplacement. Le projet des Vergers, émergent à cette époque, a gelé la reconstruction du Jardin Robinson.

Pour faire court, ces deux dernières années, le sujet a été abordé dans des commissions élargies en présence de tous les conseillers-ères municipaux-les à l'occasion des plans d'investissement, de l'image directrice des bâtiments communaux, de l'étude des budgets ou comptes, ainsi que dans des commissions des travaux publics, d'urbanisme, d'élaboration de ce plan localisé de quartier et du plan directeur communal. Comme en 2003, il en est ressorti que la reconstruction sur la même parcelle était la meilleure solution.

La majorité des commissaires faisant partie des deux commissions, j'ai été effarée d'apprendre qu'en septembre, la commission des travaux publics a renvoyé à la commission d'urbanisme le choix de l'emplacement du Jardin Robinson. Ce jeu de ping-pong a assez duré, tout a déjà été dit et redit à ce sujet !

Le groupe socialiste demande que le Conseil municipal prenne ses responsabilités et décide enfin de doter le Jardin Robinson d'une construction légère, mais adéquate, pouvant être bâtie rapidement dès que le plan localisé de quartier sera approuvé par le Conseil d'Etat. Il serait symboliquement fort que la première construction des Vergers soit pour les enfants ...

Quant à la radio *MeyrinFM*, plusieurs sites sont envisageables sur la Commune. Par contre, il est important que la Commune garde tous ses droits à bâtir sur ces parcelles afin de préserver l'avenir.

Concernant les constructions de la Commune, soit par la Fondation Nouveau Meyrin, soit par les fondations ou coopératives qui seront en droits de superficie, nous pensons qu'il serait bon de diversifier l'habitat et de prévoir une partie des logements en appartements collectifs pour les personnes âgées, les familles monoparentales, les jeunes étudiants, apprentis ou précaires. Des locaux individuels ou regroupés pour des artistes ou artisans seraient très utiles également. Il faudra aussi favoriser la mixité et la gestion autonome des espaces collectifs. Il est bien évident que tous les logements et locaux doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Le groupe socialiste votera cette délibération."

Estimant qu'il est temps de faire un choix politique concernant ce lieu destiné aux enfants, **M. Hulliger** propose un amendement: destiner le bâtiment A 25 ainsi que la zone R2 à de l'équipement public tel qu'il était prévu dans l'image directrice et, s'il n'est pas accepté, de rajouter une construction légère pour le Jardin Robinson sur le bâtiment A 25.

M. Tremblet précise qu'il reviendra sur son amendement dès que tous les groupes se seront exprimés.

M. de Préville se montre un peu surpris par le débat émotionnel engendré par le Jardin Robinson qui lui paraît disproportionné en comparaison avec l'objet du vote, à savoir le plan localisé de quartier des Vergers. Il se demande s'il est vraiment judicieux de modifier la délibération. Il déclare que pour sa part, il votera sans discussion cette délibération avec ou sans amendement.

Bien que favorable à ce plan localisé de quartier, **M. Charprier** déclare que le projet ne satisfait pas totalement son groupe, puisque la mandataire s'est passablement écartée du plan directeur, qui avait été voté à l'unanimité il y a quelques années, notamment en ce qui concerne l'alignement des tours le long de la route de Meyrin.

Concernant le Jardin Robinson, **M. Charprier** rapporte que la mandataire avait proposé de le placer au croisement du Mandement et Louis-Rendu, ce qui était beaucoup trop éloigné. Il estime toutefois que la question des droits à bâtir n'est pas à négliger et pense que l'amendement de M. Hulliger ne risque pas de les supprimer. Il accepte, par conséquent, l'amendement de ce dernier.

Mme Ecuyer déclare: "Après de nombreuses commissions et des discussions parfois houleuses sur ce dossier, nous voyons enfin se profiler dans un horizon assez proche le début de la réalisation du projet des Vergers.

Il reste toutefois quelques points en suspens à régler, ce qui ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant.

Le groupe radical acceptera cette délibération."

M. Hamann déclare que le groupe DC ne soutiendra pas l'amendement de M. Hulliger car il souhaite ne pas mélanger le Jardin Robinson et le plan localisé de quartier: il estime capital de conserver la totalité de la surface à bâtir afin de disposer de cet élément selon les besoins futurs. Si dans 20 ou 30 ans, il était nécessaire de déplacer le Jardin Robinson pour construire de nouveaux logements dans ce quartier, cela pourrait toujours se faire puisque les droits à bâtir du PLQ auraient été conservés. Il exhorte donc ses collègues à ne pas mélanger les deux objets.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet aux voix l'amendement de M. Hulliger, qui demande "de réserver le bâtiment A 25 et la zone R2 adjacente pour des équipements publics". Il est rejeté par 16 non, 7 oui et 5 abstentions.

M. Tremblet met ensuite au vote la délibération n° 2010-38a,

relative au plan localisé de quartier n° 29'674-526 Les Vergers-Meyrin

Vu le plan directeur cantonal;

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 20 mai 2003 ouvrant un crédit de CHF 65'000.-, représentant la participation communale à l'étude de développement du quartier des Vergers;

Vu l'étude, le projet de plan directeur de quartier n° 29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les trois séminaires de concertation auxquels participaient les différents propriétaires, cultivateurs, partis politiques et autres associations concernés;

Vu les projets de lois et de plans n^{os} 29'049-526 et 29'483-526 soumis à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005;

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005 approuvant la modification du régime des zones de construction n° 29'483-526;

Vu la résolution n° 08c/2005 adoptée le 3 octobre 2006, relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n° 29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu la délibération n° 25/2007 du 6 juin 2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 336'340.- destiné à l'exercice du droit de préemption sur 1/5^e de la parcelle n° 14'277;

Vu la résolution n° 08/2007 adoptée le 6 juin 2007 relative à une rencontre urgente entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif afin d'obtenir des

garanties sur la politique foncière appliquée aux Vergers (prix des terrains, répartition des charges entre la Commune et l'Etat, opérateur, etc.);

Vu la décision prise par le Conseil d'Etat le 3 octobre 2007 de fixer le prix des terrains en zone de développement 3, anciennement agricole, à CHF 450.-/m² pour un indice de 1 (CHF 355.- pour un indice de 0,79 aux Vergers);

Vu la demande du Conseil municipal de réaliser une mixité de logements dans ce nouveau quartier et un quartier exemplaire en terme de développement durable;

Vu la résolution n° 15b/2007 adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu la résolution n° 17/2007 adoptée le 11 décembre 2007 relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers;

Vu la réponse du conseiller d'Etat, M. Robert Cramer acceptant l'initiative communale et proposant une participation paritaire du Canton;

Vu la délibération n° 2008-18a adoptée le 9 septembre 2008 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 182'000.- destiné à l'élaboration des PLQ aux Vergers;

Vu le projet de plan localisé de quartier n° 29'674 réalisé par le bureau mandataire Schmidig et Manzoni et piloté par la commune et le Canton;

Vu la résolution n° 2008-28 adoptée le 9 décembre 2008, demandant au Conseil administratif d'exiger du Conseil d'Etat la mise en place de PLQ aux Vergers intégrant les hauts standards énergétiques et le pourcentage supplémentaire prévu dans la LGZD;

Vu la résolution n° 2009-17a adoptée le 6 octobre 2009 relative à l'approbation du projet de plan localisé de quartier n°29'674 situé au lieu-dit Les Vergers et à sa transmission au Conseil d'Etat pour mise à l'enquête publique;

Vu le cahier des charges des aménagements extérieurs complétant le règlement de quartier type défini dans l'annexe au règlement d'application de la loi générale sur les zones de développement L 1 35.04;

Vu l'étude d'impact sur l'environnement réalisée par les bureaux CSD et Citec;

Vu le schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux réalisé par le bureau Cottier;

Vu le projet de plan localisé de quartier n° 29'409-526 mis à l'enquête publique en phase d'observation du 2 juin au 3 juillet 2010;

Vu les observations formulées pendant le délai d'enquête publique;

Vu les réponses apportées par la direction générale de l'aménagement du territoire aux différentes observations;

Vu la synthèse apportée au PLQ par la direction générale de l'aménagement du territoire à la suite des observations;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2010,

DECIDE

PAR 26 OUI ET 2 ABSTENTIONS

de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier n° 29'674 situé au lieu-dit les Vergers ainsi que les différents règlements, cahiers des charges et études techniques qui l'accompagnent,

sous réserve :

1. de supprimer la parenthèse "(scolaire ou sportif)" de la légende concernant la cession au profit de la commune de Meyrin destinée à l'aménagement d'équipements publics. Cela permet notamment d'élargir la notion d'équipement public au niveau parascolaire et périscolaire.

* * *

8. Délibération n° 2010-41 relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2011, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (M. Hernot, S).

et

9. Délibération n° 2010-40 relative aux indemnités allouées en 2011 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (M. Hernot, S).

M. Hernot donne lecture de son rapport:

"Le conseiller administratif en charge des finances nous a présenté le projet de budget 2011 lors du Conseil municipal du 5 octobre 2010. Ce projet a été examiné par les conseillers municipaux en commission des finances élargie, ce qui a permis à chacun d'eux d'exprimer son point de vue.

Lors de cette présentation, il ressort que le Conseil administratif a changé de philosophie en préparant ce budget. Ces dernières années, le budget était basé sur le dernier réel connu. Aujourd'hui le budget proposé pour 2011 est supérieur de plus de 11 millions par rapport au réel de 2009. Le conseiller administratif nous explique que, je cite : "les craintes liées à la crise financière et l'attitude prudente qui avaient prévalu lors de l'établissement du budget 2010 ont fait place à une certaine audace dans l'estimation des recettes fiscales afin de pouvoir compenser la forte progression des charges."

Pour ne pas prolonger la lecture de ce rapport nous saluons, en préambule, tous les cheffes et chefs de service, les présidentes et présidents des commissions ainsi que les membres du Conseil administratif. Nous demandons à Monsieur Jean-Marc Solai de transmettre nos remerciements à tous ses collaborateurs pour le travail effectué.

Ce rapport sur l'étude du budget relate les propositions et les discussions faites autour du budget. Les autres propos en sont exclus.

Plan des investissements :

Le plan des investissements prévoyant des réalisations pour la période 2011 - 2018 nous est présenté. Le budget de ce plan prévisionnel s'élève à plus de 200 millions pour les 7 prochaines années.

Pour le budget 2011, les modifications au projet portent sur les points suivants :

- avancer le projet d'étude d'un nouveau lieu de restauration au centre sportif en 2010 pour un budget de CHF 50'000.-,
- inverser les crédits de l'étude de la rénovation du 307b route de Meyrin, CHF 98'000.- pour 2011 et CHF 20'000.- pour 2012.

Les présidents passent aux votes du montant final des investissements 2011 pour un montant brut de CHF 23'327'300.- et un montant net de CHF 21'062'800.-.

Commission de l'urbanisme **10 oui et 1 abstention**

Commission des finances **10 oui et 1 abstention**

Petite enfance

Un commissaire se préoccupe de savoir si le remplacement de l'association "Le Nid" par la structure d'accueil de jour Meyrin-Vernier est bien financée à parts égales entre les 2 communes. Il lui est répondu que c'est réellement le cas.

La présidente passe au vote du budget de la petite enfance:

Qui accepte le total des charges de CHF 1'161'500.- ?

Unanimité

Qui accepte le total des revenus de CHF 1'827'000.- ?

Unanimité

Écoles

Un commissaire propose que la ligne "participation programme jeune public du Forum" soit augmentée de CHF 10'000.-.

Cette proposition est acceptée par 7 oui, 2 non.

La présidente passe au vote:

Qui accepte le total des charges de CHF 2'104'500.- ?

Unanimité

Qui accepte le total des revenus de CHF 675'000.- ?

Unanimité

Jeunesse

Un commissaire propose de diminuer de CHF 10'000.- la ligne "subventions associations de jeunesse diverses".

Cette proposition est refusée par 6 non, 1 oui et 3 abstentions.

La présidente passe au vote:

Qui accepte le total des charges de CHF 1'828'000.- ?

6 oui et 4 abstentions

Action sociale

Un commissaire demande si la Commune soutient les associations ARAG et "Rassemblement pour une politique sociale du logement". Après discussion, il est proposé d'ajouter CHF 1'000.- à la ligne "Soutien domaine socio-sanitaire".

Cette proposition est refusée par 5 non et 4 oui.

Un commissaire propose de créer une ligne budgétaire pour "Meyrin-les-Bains", donc d'enlever une partie du budget à la ligne "Actions citoyennes".

Cette proposition est acceptée par 5 oui, 4 non et 1 abstention.

Un autre commissaire propose de diminuer la rubrique "permanence emploi" de CHF 48'000.-, car selon lui ce budget n'a pas été présenté en commission sociale. Il lui est répondu que ce budget a été présenté dans la commission ad hoc "anticrise".

Cette proposition est refusée par 6 non et 4 oui.

La présidente passe au vote du budget action sociale:

Qui accepte le total des charges de CHF 1'588'000.- ?

5 oui, 1 non et 4 abstentions

Théâtre Forum Meyrin

Un commissaire désire se pencher sur les problèmes de gestion du théâtre. Le président de la commission des finances et la conseillère en charge de la culture lui rappellent que nous sommes en commission d'études du budget. Après de nombreuses discussions, il est proposé une séance de la commission culture. Le temps dévolu à cette commission étant largement écoulé, la présidente passe au vote:

Qui accepte le total des charges de CHF 2'882'500.- ?

6 oui, 2 non et 1 abstention

Qui accepte le total des revenus de CHF 1'079'500.- ?

6 oui, 2 non et 1 abstention

Bibliothèque

Le budget de la bibliothèque ne posant pas de difficultés, la présidente passe au vote:

Qui accepte le total des charges de CHF 238'500.- ?

8 oui et 1 abstention

Qui accepte le total des revenus de CHF 5'000.- ?

Unanimité

Culture

Un budget de CHF 20'000.- est prévu pour la fête d'arrivée du tram au CERN.

Un commissaire demande que le DCTI et les TPG prennent en charge les frais de la fête du tram. Il lui est répondu que le DCTI contribue à raison de CHF 100'000.- pour cette manifestation.

La présidente passe au vote:

Qui accepte le total des charges de CHF 3'826'700.- ?

5 oui, 1 non et 3 abstentions

Qui accepte le total des revenus de CHF 1'096'000.- ?

5 oui, 1 non et 3 abstentions

État civil

Les questions posées au cours de cette commission n'étant pas directement liées au budget, le président passe au vote:

Qui accepte le total des charges de CHF 30'750.- ?

Unanimité

Qui accepte le total des revenus de CHF 87'000.- ?

Unanimité

Environnement

Il est signalé que, dans le budget proposé, il manque la somme de CHF 1'550.- liée à l'entretien d'un véhicule du service de la bibliothèque.

Plusieurs commissaires abordent la question du traitement des déchets et de leur coût. Il leur est répondu que ce coût va en s'amointrissant.

Le président passe au vote:

Qui accepte le total des charges de CHF 3'419'050.- ?

Unanimité

Qui accepte le total des revenus de CHF 125'000.- ?

Unanimité

Urbanisme, travaux publics et énergie

Une discussion est ouverte sur la création de deux postes.

Un préavis favorable à la création de ces deux postes est émis par la commission à l'unanimité des commissaires.

Un commissaire propose un montant supplémentaire en lien avec Meyrin, cité de l'énergie. La proposition est de monter la ligne recettes "participation diverses Meyrin cité de l'énergie" de CHF 60'000.- à CHF 120'000.-. La proposition est acceptée par 9 oui et 1 non.

Le président passe au vote:

Qui accepte le total des charges de CHF 730'500.- ?

Unanimité

Qui accepte le total des revenus de CHF 330'000.- ?

Unanimité

Gérance et entretien des bâtiments

Le service annonce une augmentation de CHF 1'000'000.- consacrée à l'entretien des bâtiments et infrastructures de la Commune, ce budget ayant subi une forte baisse l'an dernier, il était indispensable de replacer les sommes nécessaires à l'entretien du patrimoine communal.

Le service demandant la création d'un poste à 100% et d'un poste à 50%, le président met au vote le préavis de la commission, favorable à l'unanimité.

Le président met au vote le budget:

Qui accepte le total des charges de CHF 7'014'277.- ?

Unanimité

Qui accepte le total des revenus de CHF 2'488'710.- ?

Unanimité

Information et communication

Un commissaire demande que les lignes correspondant au journal Meyrin Ensemble soient sorties du budget, car certains conseillers ne sont pas d'accord avec la manière dont ce dossier est traité.

Le président des finances ne souhaitant pas ouvrir un débat à ce moment propose que la proposition soit votée: 7 oui; 4 non, la somme de CHF 376'952.- est retirée du budget.

Une augmentation de poste de 20% ayant été demandée, le président met au vote le préavis de la commission: 6 oui, 4 non et 1 abstention.

Un commissaire fait remarquer que, s'il n'y a pas de journal, il n'y a pas de recettes.

Le président soumet au vote les revenus du journal à CHF 0.-, 9 oui et 2 non.

Vote du budget:

Qui accepte le total des charges de CHF 1'042'965.- ?

6 oui, 4 non et 1 abstention

Aînés

Une commissaire propose que les personnes en âge d'AVS et qui ont un bas revenu se voient offrir par la Commune les médailles pour chien, soit environ CHF 120.- par médaille.

Le conseiller administratif en charge des aînés propose d'accepter le principe et d'ajouter CHF 5'000.- au compte "Aides financières des aînés". Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le président met au vote le budget:

Qui accepte le total des charges de CHF 451'000.- ?

Unanimité

Qui accepte le total des revenus de CHF 7'000.- ?

Unanimité

Police municipale

Les charges diminuent parce que 2010 avait vu l'achat des nouveaux uniformes des APM. Au vu de la résiliation de la convention sur les parkings P1 et P2, les recettes seront amputées de CHF 140'000.-.

Le président met au vote le budget:

Qui accepte le total des charges de CHF 227'600.- ?

10 oui et 1 abstention

Qui accepte le total des revenus de CHF 664'450.- ?

Unanimité

Feu

Un commissaire rappelle la demande de voir les frais de gardes des pompiers pour les manifestations scolaires prises en charge par la Commune. Il propose que la rubrique "Frais de service de garde " passe à CHF 16'000.-.

Cette proposition est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

Le président met au vote le budget:

Qui accepte le total des charges de CHF 1'247'400.- ?

10 oui et 1 abstention

Qui accepte le total des revenus de CHF 180'000.- ?

Unanimité

Protection civile

Le budget du service ne suscitant pas de questions, le président met au vote le budget:

Qui accepte le total des charges de CHF 118'500.- ?

Unanimité

Qui accepte le total des revenus de CHF 54'985.- ?

Unanimité

Sports et sécurité

Un commissaire propose de baisser les prix des abonnements 10 entrées enfants de CHF 15.- à CHF 12.- et faire de même pour les abonnements de saison et promotion saison, respectivement de CHF 16.- à CHF 12.- et de CHF 13.- à CHF 10.- tout en laissant la ligne budgétaire inchangée.

Cette proposition est acceptée par 6 oui, 4 non et 1 abstention.

Le service demandant la création d'un poste à 100%, le président met au vote le préavis de la commission: 10 oui et 1 abstention.

Le président met au vote le budget:

Qui accepte le total des charges de CHF 2'363'450.- ?

9 oui et 2 abstentions

Qui accepte le total des revenus de CHF 1'046'800.- ?

10 oui et 1 abstention

Administration générale

La prochaine législature verra le nombre de conseillers municipaux passer de 31 à 33.

La ligne "Frais de représentation" du bloc 2 doit être modifiée, il y manque CHF 19'999.- pour arriver aux CHF 32'000.-.

Le prix des "Flexicard" a augmenté de 15%.

Un commissaire demande que la ligne "Frais de réception" au bloc 1, finance, sans modification budgétaire, deux dîners informels pour les chefs de groupe.

Le président met au vote les deux propositions:

Ajouter CHF 19'999.- à la ligne "Frais de représentation" pour la porter à CHF 32'000.-, accepté à l'unanimité.

Deux sorties annuelles pour les chefs de groupe: 9 oui et 1 abstention.

Le président met au vote le budget:

Qui accepte le total des charges de CHF 1'656'794.- ?

Unanimité

Qui accepte le total des revenus de CHF 165'200.- ?

Unanimité

Ressources humaines

Le budget total est de CHF 33'739'638.-, soit une augmentation de 15% par rapport au réel 2009.

Plusieurs postes sont demandés dans les divers services, certains ont fait l'objet d'un préavis dans les commissions, d'autres non. Ces postes ont été préavisés favorablement par la commission des finances à l'exception de ceux prévus au Forum Meyrin.

Forum

Une commissaire propose que les compléments de poste et les nouveaux postes du Forum, équivalent à une activité de 280%, soient acceptés mais qu'ils restent dans le budget de fonctionnement du théâtre. En clair, que ces postes restent à durée déterminée et n'entrent pas dans le budget des ressources humaines.

Cette proposition est acceptée par 5 oui, 4 non et 2 abstentions.

Le budget équivalent à ces postes est rajouté au budget de fonctionnement du théâtre.

Les autres postes du Forum sont préavisés favorablement.

Le président met au vote le budget des ressources humaines, révisé suite à la décision de rapatrier certains postes au budget de fonctionnement du Théâtre Forum.

Qui accepte le total des charges de CHF 33'469'638.- ?

8 oui et 3 abstentions

Qui accepte le total des revenus de CHF 479'727.- ?

10 oui et 1 abstention

Service financier

Présentation de la variation des charges du service financier :

- Les amortissements sont en augmentation de CHF 516'554.-,*
- La rétrocession aux communes françaises est en hausse de CHF 227'000.-,*
- Les frais de perception des impôts plus CHF 162'000.-,*
- Le nouveau fonds de péréquation financière intercommunale plus CHF 262'885.-,*
- Les pertes sur débiteurs (personnes physiques et morales, et taxe professionnelle connaissent une baisse respective de CHF 255'000.-, CHF 160'000.-, CHF 55'000.-).*

Quant aux charges liées aux biens, services et marchandises, elles sont en légère hausse, plus CHF 32'585.-.

En ce qui concerne les investissements, la création patrimoniale se monte à CHF 13'616'500.-, la rénovation patrimoniale à CHF 2'860'000.- et les divers à CHF 4'586'000.- pour un total de CHF 21'062'800.-.

En déduisant de ce total les amortissements du patrimoine administratif CHF 12'262'482.- et l'excédent du budget de fonctionnement CHF 21'078.-, on arrive à une insuffisance de financement de CHF 8'779'240.-.

Aucune question n'étant posée sur les lignes budgétaires, le président signale que la ligne "Soutien aux pays en développement", passe de CHF 600'000.- à CHF 594'000.- puisqu'elle est le 0.7% des charges revues à la baisse.

Le président met au vote le budget service financier:

Qui accepte le total des charges de CHF 22'796'367.- ?

8 oui et 3 abstentions

Qui accepte le total des revenus de CHF 76'367'300.- ?

10 oui et 1 abstention

Le président fait voter les chiffres finaux:

Qui accepte le total des charges de CHF 85'363'991.- ?

8 oui et 3 abstentions

Qui accepte le total des revenus de CHF 85'694'172.- ?

10 oui et 1 abstention

*Le président invite la commission à prendre position sur la baisse du taux du centime additionnel à 43 centimes: **6 oui et 5 non.***

Vote des délibérations:

- la délibération n° 2010-40 relative aux indemnités allouées en 2011 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux: acceptée à l'unanimité.

- la délibération n° 2010-41 relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2011, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter: acceptée par 6 oui, 3 non et 2 abstentions.

Je vous remercie de votre patience."

Mme Girardet donne lecture de son rapport concernant la commission culture et plus spécifiquement, sur le point de situation des ressources humaines au Théâtre Forum Meyrin, qui a eu lieu le 2 novembre:

"Mme Boccard, présidente, salue la présence de Mme Boget, maire, de M. Solai, secrétaire général et de Mme Gillabert de l'administration. Après ces salutations d'usage, elle passe la parole à M. Solai qui brosse un bref historique de l'évolution de l'organisation du Théâtre.

Septembre 2008, la Direction devient bicéphale : un directeur administratif, un directeur artistique qui diminue son taux d'activité de 100% à 60% compensé par un poste d'assistante de programmation à 60%, postes soumis à contrats de droit privé, durée limitée, juillet 2009.

Fin 2008, le directeur artistique annonce sa volonté de cesser son activité au terme du contrat fin juillet 2009, mais se dit prêt à coacher son successeur pour la nouvelle saison 2010-2011.

Printemps 2009, suite aux annonces de recrutement, une nouvelle directrice artistique est engagée pour octobre 2009 afin de préparer la saison 2010- 2011.

Début 2010, démission de l'assistante de programmation et communication et engagement d'un nouvel assistant en remplacement jusqu'à fin 2010.

Reconversion du préparateur pour raison de santé au poste de réceptionniste en remplacement d'un départ à la retraite et modification des taux d'activité de ces mêmes préparateurs qui passent de 100% et 80% à deux postes à 90%.

Année 2011, on renforce le pôle promotion-communication avec un complément de poste à 40% et un complément de 10% pour l'assistante de communication. Dans la foulée, on ajoute un 25% au poste de l'aide comptable, poste de 50% qui passe à 75%. Ce complément permettra également au directeur administratif et financier de déléguer certaines activités.

Volonté de reconnaître et pérenniser les 3 postes d'auxiliaires portés au budget de fonctionnement du théâtre par un transfert au budget des RH. L'équivalent du montant a été légèrement majoré compte tenu des conditions sociales du statut.

Pour finir, il est demandé un poste d'assistant-e administratif-ve à 100% à durée indéterminée. Les activités de ce poste reprennent en partie les activités du poste d'assistante promotion-programmation à durée déterminée, qui se termine à fin 2010 et qui ne sera pas renouvelé entièrement sur le budget de fonctionnement du théâtre. Ce poste couvre les blocs d'activités suivants : a) suivi administratif de la programmation b) coordination des représentations scolaires c) suivi administratif des expositions d) suivi administratif des séjours des compagnies.

La direction du théâtre souhaite également simplifier l'organigramme et clarifier les relations hiérarchiques et fonctionnelles.

La présidente lance le débat. Un commissaire remercie l'administration pour la qualité des informations. Leur nombre le rend perplexé et il lui semble très difficile de tout retenir.

Madame la Maire explique que le changement de directeur a eu un impact sur les méthodes de travail.

La nouvelle directrice travaille de manière importante avec les nouveaux médias, notamment avec internet.

Ensuite, M. Solai répond aux questions relatives à la nécessité de ces nouveaux postes. Il explique que l'augmentation est basée sur des observations du temps de travail. Exemple: la personne chargée de l'accueil faisait régulièrement des heures supplémentaires. Son emploi du temps a donc été réajusté. Ainsi, la Commune est au plus juste sur les taux d'activités et fait même des "économies", les heures supplémentaires étant majorées.

Pour ce qui est des contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée, ceux-ci doivent être maîtrisés et suivis administrativement et budgétairement par le service des ressources humaines et relève de la volonté politique et administrative. Normalement, seuls les contrats "sur appel" peuvent être sous la responsabilité des services.

Cette manière de faire assure une équité de traitement entre tous les employés de la Commune. C'est également une question de transparence pour le Conseil municipal. Ainsi, il est possible de contrôler précisément les variations du budget.

Concernant la revalorisation des postes, celle-ci est basée sur les descriptions de fonction, établies et évaluées après une procédure stricte. Un organe

indépendant (commission d'évaluation) doit valider tout changement. Le processus est en place et démarrera en 2011 avec le nouveau statut.

Le point n° 3 de l'ordre du jour concernant les mesures d'accompagnement mises en place suite aux difficultés rencontrées est soumis à l'article 74 du règlement du Conseil municipal : au secret le plus absolu. Dans ces conditions, "le procès-verbal ne mentionne que la décision prise et la teneur des débats ne peut être reportée même au-delà de la discussion du Conseil municipal".

La présidente procède au vote :

La commission accepte par 6 oui et 1 abstention l'augmentation totale des postes à 85%, la pérennisation des postes et le transfert budgétaire du Forum au département des ressources humaines de la Commune.

Je vous remercie pour votre attention."

En réaction à ce rapport, **M. Charpier** s'étonne de la demande du secrétaire général de garder le secret absolu sur les mesures d'accompagnement mises en place suite aux difficultés rencontrées au Théâtre Forum. Il ne comprend pas cette demande et s'interroge sur cette attitude. **M. Charpier** entend que tout ce qui concerne le personnel est du ressort du Conseil administratif, mais il trouve cette façon de procéder lamentable et, en tant que membre d'A gauche toute, il déclare s'y opposer.

Mme Boget précise que le secret a été demandé, en raison du contenu des procédures et des réflexions menées en parallèle, afin que le travail puisse se terminer dans de bonnes conditions.

Au nom du parti radical, **M. Haldemann** fait part de l'inquiétude, partagée par d'autres groupes, concernant les lignes budgétaires liées au journal communal et notamment concernant la composition du comité de rédaction, ainsi que le manque de clarté, du rôle et des prérogatives du groupe consultatif. Entre temps une commission information et communication élargie a eu lieu et le Conseil administratif a donné les garanties nécessaires pour que l'administration puisse avancer dans ce dossier. Par conséquent, le groupe radical propose l'amendement suivant à la délibération n° 2010-41: *la charge d'un montant de CHF 300'000.- à la ligne budgétaire 05.100.310.64 Meyrin Ensemble, la charge d'un montant de CHF 76'952.- sur la ligne budgétaire 05.100.318.57 prestations de tiers divers, la recette de CHF 117'000.- sur la ligne budgétaire 05.100.439.21 publicité et annonces.*

De même, le deuxième point qui a retenu leur attention concerne l'engagement de personnel prévu. **M. Haldemann** estime que les postes demandés pour l'urbanisme, les sports, le secrétariat général sont largement justifiés. Par contre, il émet certaines réserves pour les postes requis à la culture sans pour autant s'y opposer.

Le troisième point relevé concerne la baisse des centimes additionnels à 43 centimes. Après huit ans d'excellents exercices comptables, il estime qu'il est juste d'appliquer cette baisse sans que cela porte préjudice aux finances communales. Aux personnes qui émettent des réserves quant à cette baisse en raison de la votation populaire relative à la diminution de l'imposition des personnes physiques, il répond que la Commune ne présente aucune dette malgré les investissements opérés en faveur de la population. Cette bonne santé financière peut s'expliquer de deux manières: soit les entreprises à Meyrin sont

particulièrement florissantes, soit la Commune applique un taux de fiscalité trop élevé et il estime que la réalité doit se situer à mi-chemin entre ces deux propositions.

En conclusion, **M. Haldemann** déclare que le groupe radical acceptera cette délibération si les lignes budgétaires du journal sont rajoutées et si le taux des centimes additionnels reste à 43, tel que proposé par le Conseil administratif.

A la suite des discussions en commission des finances, **M. Hamann**, au nom des démocrates-chrétiens, acceptera de voter le budget 2011 aux conditions suivantes:

- a) le groupe acceptera l'ensemble des postes, respectivement les augmentations de taux de travail demandées, sauf pour le Forum Meyrin. En effet, le groupe refuse le transfert des places de travail dans la comptabilité des ressources humaines avec toutes les conséquences que cela engendre. Il décide de maintenir les montants des lignes budgétaires comme repris dans la proposition de budget, mais uniquement dans les comptes du Forum. Il déclare que son groupe va proposer au printemps prochain une délibération visant un audit de fonctionnement afin d'éclaircir l'exploitation d'une telle infrastructure et demandera de le transformer en Fondation autonome subventionné par la Commune,
- b) le groupe acceptera de mettre les lignes de charges et de recettes du journal Meyrin Ensemble, car la répartition des places au sein du Comité de rédaction lui semble plus encline avec ses convictions concernant le bon fonctionnement du journal,
- c) le groupe votera ce budget uniquement avec un taux des centimes additionnels à 43 centimes, afin que l'impôt prélevé par la Commune soit juste. Il rappelle qu'aujourd'hui encore, les contribuables prennent à charge les dépenses communales toujours plus lourdes avec une augmentation importante du personnel communal et des investissements énormes en autofinancement, alors que la crise économique fait rage dans les pays avoisinants. Il rappelle que ce n'est pas le rôle de la Commune d'engranger des bénéfices de plusieurs millions comme elle le fait depuis des années. Il ajoute que si ce budget 2011 devait être voté avec un centime supérieur à 43 centimes, le PDC et le PLR déposerait un référendum afin d'obtenir gain de cause.

Mme Riman donne lecture de la position d'A gauche toute:

« CHF 5'861'550.-, c'est l'addition des montants des délibérations ajournées pour cette séance (en dehors du budget de fonctionnement). CHF 5'861'550.- qu'il faudrait emprunter pour réaliser les projets d'une séance du Conseil municipal sans oublier le boulodrome, le lac des Vernes, la salle omnisports, le nouveau Jardin Robinson, la nouvelle mairie, l'école des Vergers, la rénovation de l'école des Boudines (CHF 20'000'000.-), etc.

Voilà que le Conseil administratif de la Commune préfère s'endetter et signer le pacte avec le diable, "les banques", en proposant une baisse de deux centimes additionnels. Certes, ils ne seront plus là dans quelques mois, espérons-le, pour assumer les conséquences de leurs actes.

Une baisse d'impôts imaginaire proposée par la droite comme seul et unique argument de leur programme électoral de 2011.

Le revenu annuel brut des contribuables meyrinois est en bas du classement cantonal, avec un revenu médian annuel de CHF 69'254.-. Avec une baisse de deux centimes additionnels, la majorité des contribuables meyrinois peut espérer une économie annuelle de CHF 50.-. Bingo ! Ils vont faire la fête, car ça leur changera la vie ! S'offrir 20 cafés en plus, ou encore mieux 19 *Tribune de Genève* !!!!!!!!!!! Est-ce que vous seriez d'accord de garder mes enfants pour CHF 50.- par année, s'il vous plait ? Car vous comprenez, il y a deux ans de liste d'attente pour la crèche à Meyrin.

A Gauche toute refuse le budget à 43 centimes additionnels

Nous avons encore une raison de ne pas accepter ce budget. Il s'agit de 15 postes supplémentaires demandés par l'administration sans aucun préavis donné dans les commissions concernées. 15 postes supplémentaires sans se donner la peine de convoquer une séance. Pourquoi faire après tout ! Vous avez une question précise sur la masse salariale de ces 15 postes ? Désolé, on ne peut pas vous répondre tout de suite, car nous n'avons pas assez d'éléments sous la main pour la calculer.

En résumé : selon le Conseil administratif, le Conseil municipal est là pour lever le bras au bon moment et si les explications nébuleuses ne vous suffisent pas : tant pis, vous votez quand même !

Et bien pas nous. Pas A Gauche Toute !"

Faisant suite à sa proposition évoquée en commission des finances élargie, **M. Charpier** souhaite faire un amendement en requérant une subvention à deux associations d'utilité publique: la première est celle du rassemblement pour une politique sociale du logement, qui a joué un rôle prépondérant dans l'adoption de la nouvelle loi sur les logements d'utilité publique (LUP) et la deuxième, l'ARAG (Association des Riverains de l'Aéroport de Genève), qui est très active au niveau de la surveillance des nuisances sonores.

Comme il n'y pas eu de demandes formelles selon le Conseil administratif, **M. Charpier** propose d'insérer deux subventions supplémentaires dans la rubrique correspondante, soit CHF 1'000.- pour chacune d'entre elles.

M. de Préville fait part de la position des Verts:

"Je commencerai par les trois amendements proposés conjointement par le Parti Socialiste et les Verts de Meyrin-Cointrin :

1. Le Conseil administratif ayant informé les partis politiques que le comité de rédaction du journal communal comprendrait un représentant de l'AHVM et un représentant du Cartel, nous désirons remettre les lignes correspondant au journal communal *Meyrin-Ensemble* aux valeurs proposées initialement par le Conseil administratif, à savoir :

05.100.310.64 au montant de CHF 300'000.-

05.100.318.57 au montant de CHF 76'952.-

05.100.439.21 au montant de CHF 117'000.-

Comme l'a indiqué le rapport des représentants du Conseil municipal au comité de rédaction de Meyrin-Ensemble, il est regrettable que le Conseil administratif n'ait pas impliqué des membres de ce comité dans le processus de réorganisation du journal. Ceci aurait évité le peu productif psychodrame qui a fait retirer du budget les lignes correspondant au Meyrin-Ensemble. La

paix étant revenue dans les esprits, comme nous avons le désir de voir paraître notre journal communal dès janvier 2011, nous demandons que les montants prévus initialement soient immédiatement réintégrés dans le budget que nous devons voter ce soir. Nous profitons de cette prise de parole pour réitérer notre demande de tenir plusieurs comités de rédaction dans les prochaines semaines afin d'assurer un passage de témoin entre l'ancienne équipe et la nouvelle qui garantisse la qualité de Meyrin-Ensemble.

2. Le théâtre Forum Meyrin étant un théâtre municipal et non un théâtre subventionné, nous estimons que tous les employés de la commune doivent être traités de la même manière. En conséquence, nous demandons que les CHF 270'000.- correspondant aux 4 postes d'auxiliaires soient remis au budget des ressources humaines (lignes 3.301 à 3.305) et que cette somme soit retirée du budget de fonctionnement du théâtre (ligne 30.70.309.04).

Nous sommes choqués par la décision de certains conseillers municipaux de maintenir des personnes dans un statut précaire, alors que ce même Conseil municipal a nommé une commission ad hoc pour trouver des propositions visant à aider les habitants de Meyrin dans une situation professionnelle délicate, suite à la crise financière qui a secoué et continuera à secouer notre économie. Etrange contradiction : d'un côté, on veut dépenser pour aider et, de l'autre, on refuse sèchement de donner une pérennité à des personnes travaillant pour notre commune. Nos conseillers administratifs ont jugé équitable de donner un statut plus stable à ces personnes et nous les en félicitons. Nous appuyons donc leur proposition initiale et invitons tous les conseillers municipaux à nous suivre pour voter cet amendement avec nous.

3. Au vu de l'augmentation importante du budget proposé par le Conseil administratif et de la somme des investissements prévus, nous demandons le maintien des centimes additionnels communaux à 45 centimes en 2011.

Meyrin est une commune suburbaine populaire coincée entre un aéroport bruyant et une zone industrielle et traversée par un axe routier à grande circulation. Elle n'a donc aucune chance, dans un avenir proche, d'attirer les très hauts revenus qui habitent plutôt sur l'autre rive du lac. Il est donc inutile qu'elle tente de les attirer par une baisse des centimes additionnels : ils ne viendront pas !

Meyrin bénéficie toutefois de revenus très confortables qui rendent, à travers l'impôt et son application communale, la vie à Meyrin très agréable à l'immense majorité de ses habitants.

Certes, depuis huit ans, notre commune enregistre des excédents. Ceux-ci lui ont permis d'éteindre toute dette et de financer les nombreux projets (tribune du stade de football, patinoire couverte, crèche, assainissement de la cité, arrivée du TCMC, etc. > 72 millions en 5 ans !!!) sans avoir recours à l'emprunt. Nous ne partageons pas le goût de certains pour la dette. Nous pensons que nos contribuables trouvent mieux leur compte dans une commune qui leur offre un cadre de vie agréable et plaisant que dans le paiement d'intérêts à des banques qui paient des salaires exorbitants à des personnes qui ne résident pas sur notre commune.

Meyrin a de grands projets : son plan des investissements est de 250 millions de francs sur 10 ans. Il est probablement sous-estimé car beaucoup de rénovations des bâtiments publics, construits il y a trente ou quarante ans, vont devoir être entreprises prochainement pour en assurer la conformité aux

normes et à la sécurité. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de voir notre commune engranger des excédents et d'être en mesure de payer ses investissements sans avoir recours à la dette.

Nous rappelons que la baisse de centimes additionnels proposée ne va pas permettre aux contribuables meyrinois de faire des économies appréciables sur leurs impôts. Un ménage avec deux enfants à charge avec un revenu imposable de CHF 65'500.- (revenu imposable moyen à Meyrin) économiserait **CHF 62.-** sur ses impôts cantonaux et communaux de CHF 5'654.-. De quoi faire une fête à tout casser ! Un ménage sans enfant à charge avec le même revenu imposable économiserait **CHF 99.-** sur des impôts cantonaux et communaux de CHF 7'807.-. Une fortune ! Nous sommes convaincus que, si on demandait aux contribuables de choisir entre de telles économies et une baisse de services fournies par la Commune tels que subventions aux clubs, mise à disposition gratuite de locaux, aides diverses ou bon entretien de l'espace public, ils choisiraient majoritairement la maintien des services. Qui pourrait pour une centaine de francs par an se payer un seul de ces services ?

Pour cette raison, nous demandons que le budget soit voté avec 45 centimes additionnels et invitons tous les conseillers municipaux qui aiment leur commune à nous suivre dans ce vote.

Passons maintenant à nos observations et commentaires sur le budget 2011.

Nous remercions l'administration communale et le Conseil administratif pour la clarté de son budget, ses explications lors des commissions des finances de cet automne et ses efforts pour proposer un budget raisonnable.

Comme dit précédemment, nous ne pensons pas qu'une baisse des centimes additionnels soit opportune et ne voterons ce budget que si les centimes sont maintenus à 45 cts.

Dans notre prise de position, nous renonçons à reprendre les multiples points qui ont fait débat dans les commissions pour nous concentrer sur les objets de préoccupations sur lesquels notre Conseil administratif et notre Conseil municipal peuvent agir. Ces points sont les suivants :

1. besoin urgent d'une comptabilité analytique
2. besoin de renforcer le SUTPE avec le démarrage prochain des Vergers
3. besoin de rationaliser les consommations énergétiques
4. besoin de créer de nouvelles crèches.

Besoin urgent d'une comptabilité analytique

La comptabilité communale actuelle sur laquelle nous sommes amenés à voter en commission est une comptabilité par nature et par poste de dépenses. Elle est certainement utile aux chefs des divers services de notre administration pour leur gestion. Elle est malheureusement passablement inutile pour les prises de décision d'orientation de notre commune. Ne sachant pas ce que coûte chaque service fourni aux Meyrinois, il nous est difficile de faire des choix éclairés et, par là, de mener une politique communale claire et cohérente. Lors des commissions budgétaires, nous avons le choix entre nous noyer dans des détails insignifiants sur le nombre de savons utilisés dans tel bâtiment ou l'acceptation benoîte des chiffres proposés, dont les lignes, pour de bonnes raisons de gestion interne, ont tendance à sauter d'un dicastère à l'autre entre deux budgets. Certes, nous mettons tous nos efforts à veiller à ce que les dépassements soient rares et dûment expliqués, mais nous n'accomplissons pas

notre mandat d'orientation et optimisation des services attendus par nos contribuables et habitants.

Besoin de renforcer le SUTPE avec le démarrage prochain des Vergers

Comme nous l'avons déjà souligné, notre commune est en pleine transformation et rénovation urbanistiques. Le Service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie (SUTPE) doit faire face, depuis très longtemps, à un nombre considérable de dossiers le plus souvent très complexes, nécessitant beaucoup de temps et de patience. Compte tenu des contraintes légales, de l'état du marché immobilier et des innombrables possibilités d'oppositions, les dossiers pour de nouveaux projets s'étalent sur plusieurs années. Ainsi, ce service doit garder une mémoire vivante et active de tels dossiers pendant parfois près de dix ans. Il est donc important que ce service puisse étoffer son équipe de professionnels. Le budget 2011 prévoit l'embauche d'une personne en contrat à durée indéterminée et d'une personne en contrat à durée déterminée. C'est bien, mais cela nous paraît encore un peu court. Il nous a été rapporté en commission qu'il est difficile de trouver rapidement des compétences en génie civil ou urbanisme. Le SUTPE opère actuellement en flux tendu, c'est-à-dire à près de 100% de sa charge. Je vous laisse imaginer les conséquences du départ d'un collaborateur de ce service. Nous demandons donc à notre Conseil administratif d'envisager en 2011 un renforcement de ce service essentiel à l'accomplissement de notre plan des investissements.

Besoin de rationaliser les consommations énergétiques

Les économies chinoise et indienne se sont bien rétablies après la crise financière de 2007. Elles n'avaient pas de dettes et elles ont d'immenses réserves. Elles ont donc repris leur rythme de croissance proche des 10% par an. Elles vont donc avoir besoin de plus en plus de pétrole et nous pouvons raisonnablement nous attendre à voir le prix du baril (actuellement à 85\$) repasser prochainement la barre des 100\$. Ceci aura des conséquences pour nos finances communales. L'éclairage, la chaleur et la motorisation sont dépendants des coûts de l'énergie. Une hausse de 20% du prix du baril peut facilement se traduire en 500'000 ou 600'000 francs de charges annuelles supplémentaires. Il convient donc de tout mettre en œuvre pour contenir et, si possible, réduire notre consommation énergétique d'origine fossile (pétrole, gaz, nucléaire), c'est-à-dire, kWh, litres de carburants, mètres cubes de gaz, et pas nécessairement les dépenses qui varient avec les cours du baril.

Nous saluons les efforts entrepris dans la gérance des bâtiments et la mise en place d'un logiciel de gestion des bâtiments. C'est une bonne assise sur laquelle nous pourrions faire reposer nos actions visant à réduire l'utilisation des énergies fossiles sur notre commune.

En 2006, les Verts ont déposé une résolution qui a été acceptée par le Conseil municipal demandant la création d'un Plan global de l'énergie. Nous pensons que quatre années ont été suffisantes pour élaborer ce plan et demandons qu'il soit présenté en commission dans le premier semestre de 2011.

Besoin de créer de nouvelles crèches

La crèche de l'EVE, construite en 2008, opère à 100% de sa capacité. La liste des demandes est d'environ 70 places. Les contribuables de Meyrin ont un besoin urgent de places en crèche (allez donc leur demander s'ils préfèrent économiser CHF 62.- de centimes additionnels ou avoir une nouvelle crèche !). Nous invitons le Conseil administratif à se pencher sérieusement sur ce

problème, à évaluer les possibilités de sites et à nous soumettre une délibération pour un crédit d'étude dans les prochains mois.

Pour le reste, nous félicitons l'administration et le Conseil administratif d'avoir finalisé et mis à jour le statut du personnel, d'avoir simplifié son modèle de rémunération et d'avoir proposé l'adaptation correspondante des fonds nécessaires au financement des retraites des employés communaux. D'autre part, nous approuvons sans réserve les différentes créations de poste qui sont contenus dans le présent budget. Certains de nos collègues municipaux s'en offusquent, mais trouvent tout-à-fait normal que le nombre de conseillers municipaux augmente en 2011 (6.5%). N'y a-t-il pas là une contradiction ? Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront le budget 2011 avec 45 centimes additionnels."

Mme Girardet donne lecture de sa position:

"Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,

Je tiens à commencer par les remerciements. Ils ne sont pas une formalité redondante mais une manière sincère de mettre en évidence les nombreux collaborateurs de l'administration communale. Je tiens à souligner la disponibilité et le professionnalisme des chefs de service qui, par leurs explications, ont su rendre plus concrets des chiffres peu causants à dire vrai.

Je voudrais remercier le Conseil administratif d'avoir proposé une baisse des centimes additionnels pour la seconde fois consécutive. Cette baisse, je la réclame depuis ces dix dernières années où Meyrin ne cesse d'accumuler des excédents indécents. Je rappelle que l'année dernière, notre Conseil municipal avait refusé la proposition du Conseil administratif de baisser l'impôt de deux centimes, ce qui nous vaudra à nouveau une surfacturation fiscale des contribuables meyrinois de l'ordre des quinze millions habituels.

La démonstration nous a été faite en commission que Meyrin peut aisément se passer de revenus ponctionnés inutilement sur la classe moyenne ou auprès des entreprises locales. Si la Commune veut participer à la relance économique, elle doit s'obliger à limiter ses recettes au juste niveau de ses dépenses et non l'inverse. La taxe professionnelle devrait être réduite considérablement de manière à soulager la charge financière des entreprises communales. Nous constatons que notre capacité d'autofinancement de 12 millions de francs est largement positive et autorise, comme son nom l'indique, la prévision d'une grosse partie des investissements futurs sans recourir à l'emprunt.

J'insiste sur ce point, parce que je sens une résistance s'organiser et mettre en doute la fragile assurance du Conseil administratif qui affirme : je cite "cette démarche a pour unique but de réduire de manière plus décente, les excédents de recettes enregistrés ces dernières années".

Nous avons tous entendu que cette baisse d'impôts communaux estimée à 1,8 millions de francs viendra s'ajouter au manque à gagner de 3 millions de francs résultant de l'entrée en vigueur de la Loi (10199) sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) votée par le Grand Conseil en septembre 2009.

Le Conseil administratif est donc parti du montant des recettes établies aux comptes 2009 (90,7 millions), puis a soustrait les 5 millions évoqués ci-dessus pour estimer prudemment des recettes budgétées à hauteur de 85,7 millions.

Je relève que c'est la première fois depuis le début de la législature que le Conseil administratif procède de la sorte pour estimer les recettes à budgéter. Ceci dit, je dois déplorer que la baisse proposée ne soit que de deux centimes, car le procédé consistant à équilibrer le budget a induit une augmentation exagérée des charges de 15% par rapport aux charges comptabilisées en 2009 et de 10% par rapport au budget 2010 : soit une augmentation brute de 11 millions ! C'est énorme !

A l'analyse de cette augmentation des charges, nous constatons que c'est la rubrique "charges du personnel" qui explose avec 4,5 millions de plus qu'en 2009. Cette progression n'est pas due à des augmentations de salaire des employés communaux, ni uniquement à la révision du statut du personnel, mais surtout à la volonté exprimée par le Conseil administratif de « libérer des moyens » par l'ouverture de nouveaux postes afin d' "assurer dans de bonnes conditions les prestations existantes ! ". On ne parle pas d'améliorer ce qui existe, mais simplement de maintenir des prestations qui existent déjà !

Quand on sait que les charges du personnel seront définitivement incompressibles, je trouve dommageable de gonfler pareillement le budget des charges en cette année d'élection ! On arrose joyeusement tous les secteurs de l'administration communale sans que l'urgence des besoins n'ait été clairement définie et avérée auprès des commissions spécialisées. Le Conseil municipal est ainsi mis sous pression avec des arguments qui trop souvent peinent à démontrer la pertinence de l'urgence de tel ou tel nouveau poste ! Nous sommes à des années lumière du temps, où un certain conseiller municipal radical d'alors, contestait systématiquement les demandes d'ouverture de nouveaux postes du Conseil administratif de l'époque fusse-t-il radical comme lui !

Pour faire court : deux points ont retenu particulièrement notre attention :

Le " Journal Meyrin –Ensemble " et la nouvelle gestion du Forum

Il est choquant de constater que le Conseil administratif ait décidé de se séparer des deux principaux moteurs de ce journal sans consulter notre conseil. Le Conseil municipal avait décidé de s'investir, dès la création du Meyrin-Ensemble, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Tout avait été mis en place pour que le comité de rédaction ne soit pas soumis au seul pouvoir du Conseil administratif, mais soit partagé démocratiquement entre des représentants de l'AHVM, du Cartel et du Conseil municipal.

En commission, nous avons demandé des explications sur cette gestion que je qualifierai d'arbitraire, puisqu'aucun argument ne justifie les mesures prises. Le Conseil administratif licencie sans raison la rédactrice responsable avec pour seul motif "le changement". Les explications concernant la rupture du contrat du graphiste ont conforté les commissaires dans leur impression de voir le Conseil administratif abuser de son pouvoir en la circonstance ! Les deux mandataires donnaient entière satisfaction, leur travail était reconnu et apprécié par la population qui l'avait d'ailleurs relevé au travers d'une récente enquête de satisfaction; il n'a été présenté aucun justificatif à ce changement aussi déloyal que brutal.

Lors de la séance de la commission information et communication élargie du 9 novembre, la majorité des commissaires s'est prononcée contre une modification du règlement proposée par le Conseil administratif concernant la composition du comité de rédaction. Elle s'est clairement déterminée pour le maintien du siège d'un représentant du Cartel ainsi que celui du délégué de

l'AHVM. Ce ne sera qu'à cette condition du maintien d'un comité de rédaction, tel que nous le connaissons aujourd'hui, que nous accepterons de rétablir la ligne budgétaire du journal.

Nous ne sommes à priori pas opposés à la création d'un groupe "citoyen" consultatif, mais franchement nous ne voyons guère l'utilité de ce genre de conseil "consultatif" parallèle à un comité de rédaction déjà largement représentatif de la population. Le Conseil municipal doit se garder les seules petites prérogatives qui l'amènent à représenter la population. Sinon, je ne vois pas les motivations qui pourraient encore inciter des candidats à s'engager dans une élection municipale pour se voir ensuite doubler par des personnes cooptées par le Conseil administratif.

Concernant les demandes de compléments pour les postes à l'administration du Forum, nous estimons naturel de les voir rattachés à l'administration générale. Par contre, au vu des difficultés de gestion évoquées en commission, il nous apparaît urgent de revoir entièrement la question du statut du personnel du Forum comme le proposait M. Charpier en commission élargie.

Pour conclure, je terminerai avec un brin de reconnaissance à l'adresse de la commission de l'action sociale et des aînés. Les commissaires ont en effet voté à l'unanimité un montant de CHF 5000.- sur ma proposition visant à subventionner en partie le coût de la médaille des chiens pour aider les personnes en âge d'AVS ayant des difficultés financières avérées. Je suis persuadée que ce geste soulagera financièrement des personnes qui tiennent à garder leur fidèle compagnon à quatre pattes.

J'ajoute que mon collègue Jean-Philippe Hulliger va vous proposer un amendement concernant le séjour des aînés.

Je vous remercie de votre attention. "

M. Hulliger propose de faire plafonner le prix du voyage de deux semaines des aînés à CHF 1'500.-, quitte à ajouter CHF 10'000.- sur la ligne 35.610.366.23 afin d'accorder une aide substantielle à ceux qui ne peuvent se le permettre. Il rapporte en effet que certains aînés, dissuadés par le prix, renoncent à ce voyage.

M. Hernot fait un rectificatif à propos des Flexicard et précise que l'augmentation concerne uniquement la Commune et non pas la population, puisque la Commune a décidé de maintenir le même prix pour les habitants.

Faisant part de la position du groupe socialiste, il rapporte qu'il soutiendra l'amendement concernant la réintégration dans le budget des lignes concernant le journal suite à l'annonce de la composition du comité de rédaction qui comprendra un représentant du Cartel et un autre de l'AHVM. Il estime que le journal est un moyen privilégié de communication entre l'administration et les Meyrinois et les en priver serait regrettable.

Pour ce qui est de Forum, il admet qu'il n'est pas juste de maintenir des collaborateurs dans une situation précaire, alors qu'il s'agit d'un théâtre municipal et non subventionné. Il souhaite que ces personnes soient intégrées au personnel communal.

Quant au budget 2011, **M. Hernot** observe une augmentation de plus de 11 millions par rapport au réel 2009 tandis que le Conseil administratif propose

une baisse de centimes additionnels à 43. Il ajoute que les projections fiscales cantonales indiquent une tendance à la baisse. Bien que la conjoncture économique fasse apparaître une nette amélioration des revenus des sociétés financières, il n'en est pas de même du pouvoir d'achat des citoyens. En effet, de plus en plus de familles ne sont plus en mesure de payer leur assurance maladie. Dans ce contexte, il estime peu judicieux de se lancer dans des emprunts bancaires, dont les intérêts devront être ponctionnés par voie fiscale. Il revient sur la diminution des centimes additionnels qui, comme M. de Prévaille l'a démontré préalablement, ne consiste pas en une baisse significative pour les familles à revenu moyen. En revanche, pour la Commune, elle représente un manque à gagner de 2 millions. Par conséquent, il déclare que le groupe socialiste ne soutiendra pas le budget 2011, si les centimes additionnels sont fixés à 43.

Mme Hayes fait part de la position de l'UDC, qui rejoint M. Haldemann en ce qui concerne les lignes budgétaires du journal communal. La refonte totale du journal, l'évincement du graphiste et de la journaliste, qu'elle tient à remercier au passage pour leur engagement et leur disponibilité pendant ces 12 ans de travail, sont à considérer comme un fait accompli. Elle estime que la commission information et communication n'a pas été informée suffisamment à l'avance. Elle rappelle que ce journal, issu du journal créé par l'AHVM dans les années 60, a fidélisé de très nombreux lecteurs et jouit d'un taux de satisfaction optimal. Elle félicite l'intervention de certains commissaires qui a permis à l'AHVM et au Cartel de rester au comité de rédaction. En dépit de ce revirement de dernière minute, elle déplore fortement tout le procédé. Elle déclare que l'UDC accepte de réinsérer les lignes budgétaires du journal suite à cette annonce de réintégration dans le comité de rédaction des deux organismes susmentionnés.

En ce qui concerne les 43 centimes additionnels, l'UDC estime qu'il faut faire un geste pour les contribuables. Enfin, elle déclare que l'UDC déposera un référendum si elle n'obtient pas gain de cause.

Souhaitant réagir par rapport à certaines prises de position concernant la baisse des centimes additionnels, **M. Devaud** admet qu'il est important d'entamer une réflexion concernant la diminution de ces centimes. Il rappelle notamment qu'une grande part du revenu budgétaire provient des entreprises et qu'il pèse sur ce dernier de manière significative. Cette question étant intimement liée à la problématique des charges, il met en garde contre leur constante augmentation, qui depuis l'an 2000 a atteint 62%, par rapport aux revenus qui eux ont augmenté de 33,3%. Il est convaincu qu'à un moment donné, il faut mettre une limite aux prestations. Il ajoute que, dans toute la république de Genève, il est de notoriété publique que la commune de Meyrin est une des plus généreuses au regard de ses habitants et des prestations qui leur sont offertes.

De plus, si la taxe professionnelle venait à être supprimée, **M. Devaud** déclare qu'il faudrait revoir les priorités au niveau des dépenses. Il ajoute que la trésorerie diminuant allégrement, le risque de devoir emprunter auprès des banques n'est pas à exclure, si la tendance à dépenser sans compter ne s'inverse pas.

Concernant le journal Meyrin Ensemble, il voudrait répondre à certaines accusations à l'encontre du Conseil administratif qui prétendaient que ce dernier n'avait pas donné de raisons valables quant aux licenciements du graphiste et de la journaliste. Il rappelle que tout mandat attribué à une entreprise doit être

remis systématiquement en concurrence, ce qui a été honoré en invitant le graphiste à participer à la mise au concours et il ne s'agit aucunement d'une pénalisation quant au travail exécuté jusqu'à maintenant.

M. Devaud tient à rappeler que la demande de refonte émanait du Conseil municipal lui-même au travers d'une résolution datant de 2007. Il s'oppose donc aux propos de certains conseillers qui accusent le Conseil administratif de prendre seul des décisions, et réplique que les séances du groupe de travail ainsi que les commissions attestent du contraire.

M. Charprier fait part de deux remarques: il se montre déçu face au recul du PDC, dont son porte parole, en la personne du président du Conseil municipal, a démontré une attitude magistrale lors des commissions. Il souligne la vivacité d'esprit du Conseil administratif qui suite à cela à accepter d'ouvrir le comité de rédaction à l'AHVM et au Cartel. Il souhaite rectifier la notion d'ouverture, puisqu'il s'agit en réalité d'un revirement du Conseil administratif face aux pressions du Conseil municipal. **M. Charprier** souhaite que le journal soit également l'affaire du Municipal.

Il s'inquiète de la baisse des impôts qui s'accompagnent par la restriction des prestations notamment en ce qui concerne le fonds communal d'énergie. Raison pour laquelle son groupe refusera de voter le budget avec un taux à 43 centimes.

Aux injonctions de M. Charprier, **M. Tremblet** répond que le Conseil administratif leur a donné satisfaction en réintégrant les deux associations. Il avait demandé de retirer les lignes du journal en proposant au Conseil administratif de présenter deux délibérations afin d'en discuter plus longuement en commission. **M. Tremblet** déplore que le Conseil administratif ne l'ait pas entendu de la même manière. Néanmoins, le Conseil administratif a préféré convoquer une commission au cours de laquelle les deux associations ont pu être auditionnées, ce qui répondait aux attentes du Conseil municipal. Ayant obtenu gain de cause par la réintégration de ces dernières dans le comité, il n'y avait donc pas lieu de poursuivre le combat.

A titre personnel, il déclare ne jamais avoir été contre le changement de formule du journal. Lors de la commission information et communication élargie, il a été démontré que les maquettes avaient été présentées aux membres de la commission. Son intervention ne concernait donc pas la nouvelle formule, mais visait à s'opposer à la composition du comité de rédaction et à la façon de procéder un peu cavalière de l'administration.

M. Tremblet procède aux **amendements** dans l'ordre des interventions:

1) M. Haldemann: de réintégrer dans le budget les 3 lignes suivantes 05.100.310.64 le montant de CHF 300'000.- aux charges pour le journal Meyrin Ensemble, à la ligne 05.100.318.57 prestation de tiers divers de remettre les CHF 76'952.- aux charges et enfin sur la ligne 05.100.439.21 recettes, de remettre les rentrées publicitaires à CHF 117'000.-. Cet amendement est **accepté par 25 oui, 2 non et 2 abstentions.**

2) M. Charprier: ajouter une subvention au bénéfice de l'association ARAG d'un montant de CHF 1'000.- qui est acceptée par 21 oui, 4 non et 4 abstentions.

3) M. Charpier : ajouter une subvention de CHF 1'000.- pour l'association RPSL- Rassemblement pour une politique sociale du logement acceptée par 18 oui, 5 non et 6 abstentions.

4) M. de Préville: le Théâtre Forum Meyrin étant un théâtre municipal et non un théâtre subventionné, nous estimons que tous les employés de la Commune doivent être traités de la même manière. En conséquence, nous demandons que les CHF 270'000.- correspondant aux quatre postes d'auxiliaires soient remis au budget des ressources humaines dans les lignes 301 à 305 et que cette somme soit retirée du budget de fonctionnement du théâtre Forum de la ligne 30.700.309.04, qui est accepté par 14 oui, 11 non et 4 abstentions.

5) M de Préville, au nom des Verts + PS+ AGT: au vu de l'augmentation importante du budget proposé par le Conseil administratif et de la somme des investissements prévus, nous demandons le maintien des centimes additionnels communaux à 45 centimes pour 2011.

Suite à cette proposition, **M. Haldemann** ne comprend pas pourquoi la gauche propose des centimes minimalistes: pourquoi ne pas demander un taux à 50 ou 55 centimes. Il estime que la demande de la droite est raisonnable et parfaitement acceptable au niveau du budget. Avec ce montant, le risque demeure de voir un excédent au terme du budget 2011 en dépit de cette diminution à 43 centimes. De plus, il relève que le plan des investissements présente des montants dévolus à la construction qui n'ont pas été utilisés, raison pour laquelle le montant des excédents est si élevé. Il rappelle que depuis 8 ans, la Commune a engrangé 16 millions d'excédents ! Il trouve cette situation indécente et estime la position des partis de droite justifiée.

Bien que partageant beaucoup de points de vue avec M. Haldemann, **M. de Préville** remarque que cette question les divise. Il réplique à l'injonction du conseiller radical en le renvoyant à cette même logique: pourquoi, dans ce cas, ne pas baisser drastiquement les centimes pour atteindre, par exemple, un taux à 35 ? Dans ce cas, les habitants auraient pu remarquer une baisse conséquente de leurs impôts, mais avec le risque d'être confrontés à d'autres problèmes. Comme l'a souligné avec beaucoup d'à propos M. Devaud, qui s'inquiète de l'augmentation des dépenses, **M. de Préville** constate que cette situation est induite par les décisions prises au sein de l'hémicycle. Les crises économiques vécues en Grèce, en Irlande, au Portugal peuvent entraîner des répercussions en Suisse, même si Dieu, comme à son habitude, a étendu sa main protectrice sur elle, mais il se peut qu'il change d'avis. A ce moment-là, les conséquences risquent d'être gravissimes surtout si la Commune accepte de s'endetter. Il rappelle que ce qui tue actuellement les économies européennes, ce sont les dettes bancaires qui atteignent des sommes astronomiques ! Il se montre donc affligé par les propositions de recourir à ces dernières en cas de besoin. Sur les CHF 72 millions d'investissement, il est fier de clamer haut et fort qu'aucun banquier ne s'est enrichi avec cet argent, ce qui lui semble être la preuve de la bonne gestion des investissements. Il rappelle que les intérêts servent à rémunérer du capital et non pas à la construction. Au vu des prestations toujours plus nombreuses demandées par le Municipal, il signale qu'il faut pouvoir trouver des financements pour les honorer et, par conséquent, **M. de Préville** ne comprend pas l'intérêt de recourir aux prêts bancaires.

Plus circoncis, **M. Robert** déclare qu'en ajoutant la hausse des charges et la baisse des impôts, il estime que s'annonce l'amorce du cycle mortel de

nombreux pays: baisse des impôts avec pour conséquences hausse de la dette, qui peut être vertigineuse, et baisse des prestations et en particulier des prestations sociales. Il déclare que les partis de gauche sont opposés à cette logique et félicite le Conseil administratif et l'administration pour leur excellent travail. Suite à un article de la Tribune de Genève, il explique la hausse des prestations sociales en faisant le parallèle entre l'explosion du nombre de millionnaires et les 120'000 personnes qui ne tirent pas une somme suffisante pour vivre des revenus de leur travail (les *working poors*). En baissant les impôts, ces personnes en difficulté seront à nouveau pénalisées et les partis de gauche s'y opposeront avec véhémence.

Revenant sur les propos de M. de Prévile, **M. Jimenay** rappelle que les prestations n'ont pas été revues à la baisse dans le budget proposé par le Conseil administratif. Par conséquent, après avoir ponctionné les contribuables de manière irrationnelle pendant près de 10 ans, il estime justifié de revenir à un taux plus bas des centimes additionnels. Il rejette les arguments de la gauche, puisque les plus défavorisés ne paient pas d'impôts ou de manière tout à fait raisonnable. De plus les CHF 60.- de plus ne vont pas changer leur vie non plus. En revanche, il est temps que les conseillers municipaux s'imposent une discipline en cessant d'augmenter les charges, dont la logique se nourrit des entreprises qui pourvoient, pour une très grande part, aux recettes fiscales. Travaillant dans le social, **M. Jimenay** peut témoigner des nombreuses aides accordées aux personnes qui se trouvent en dessous du revenu minimum sur lesquelles elles ne paient pas d'impôts. Par conséquent, il désapprouve les propos des socialistes.

M. Tremblet passe au vote de ce dernier amendement, le maintien des centimes additionnels à 45, qui est **accepté par 15 oui, 13 non et 1 abstention**.

6) M. Hulliger: plafonner le coût demandé aux aînés pour le séjour de deux semaines à CHF 1'500.- et de rajouter CHF 10'000.- sur la ligne 35.610.366.23 et de faire passer cette ligne de CHF 50'000.- à 60'000.-, qui est **accepté par 13 oui, 1 non et 15 abstentions**.

Mme Ecuyer remarque que la proposition de M. Hulliger vise une augmentation des charges et trouve que, suite au débat précédent concernant les baisses de prestations, il serait judicieux d'être plus logique dans les propositions.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2010-41** amendée,

relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2011, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu les articles 30, al. 1 lettres a, b et g, 70, al. 1 lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le budget administratif pour l'année 2011 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements;

Vu la délibération n°50a/1999 décidant de fixer 100 centimes additionnels en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2000 pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, votée par le Conseil municipal le 5 octobre 1999;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 85'752'943.- aux charges et de CHF 85'811'172.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 58'229.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 12'320'711.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 12'262'482.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 58'229.-;

Attendu que le nombre des centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2011 s'élève à 45 centimes;

Attendu que le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2011 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 23'327'300.- aux dépenses et de CHF 2'264'500.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élèvent à CHF 21'062'800.-;

Attendu que les investissements nets de CHF 21'062'800.- sont autofinancés pour un montant de CHF 12'320'711.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 8'742'089.-;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2010,

DECIDE

PAR 15 OUI, 13 NON et 1 ABSTENTION

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2011 pour un montant de CHF 85'752'943.- aux charges et de CHF 85'811'172.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 58'229.-;
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2011 à 45 centimes;
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2011 à 100 centimes;

4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2011 jusqu'à concurrence de CHF 8'470'137.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif;
5. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2011 tout emprunt arrivant à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. Tremblet procède alors au vote de la **délibération n° 2010-40,**

relative aux indemnités allouées en 2011 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de budget pour l'année 2011;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2010,

D E C I D E

PAR 28 OUI ET 1 ABSTENTION

1. de fixer les indemnités allouées aux maire et conseillers administratifs à CHF 307'655.-;
2. de fixer les indemnités allouées aux conseillers municipaux à CHF 288'000.-;
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2011 suivantes:
02.300 Indemnités aux maire et conseillers administratifs;
01.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

* * *

10. **Rapport du Conseil administratif au Conseil municipal sur la validité et la prise en considération de l'initiative municipale "Pour le rétablissement du bus 28 à Meyrin". Rapport de la commission de liaison (M. Tremblet, DC).**

M. Tremblet donne lecture de son rapport de la commission du lundi 1^{er} novembre 2010 en présence du Conseil administratif, du secrétaire général et de l'avocat-conseil Me François Bellanger:

"Le secrétaire général commence par nous distribuer et nous présenter divers documents afin de nous permettre d'avoir en main un dossier complet, à savoir: le texte de l'initiative, la lettre adressée aux initiants par le service des votations et élections de la Chancellerie d'Etat le 22 avril 2010, ainsi que l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 juillet dernier, qui constate l'aboutissement de l'initiative avec 2'127 signatures annoncées, 1'606 signatures contrôlées et finalement 1'356 signatures validées, alors que le minimum requis représentant les 10% des électeurs est de 1'341.

En attendant l'arrivée de Me Bellanger il nous explique pourquoi cette initiative ne peut être validée par notre Conseil et les raisons juridiques contraires au droit cantonal qui le motive, à savoir:

- 1. la recevabilité matérielle: car une initiative doit respecter l'ensemble du droit fédéral ainsi que le droit cantonal ou intercantonal et ne peut porter que sur les objets énoncés aux lettres A à F de l'article 36 de la LAC, qui figure d'ailleurs sur le rapport et dont vous me pardonnerez de ne pas les citer ci-après. Et, si vous préférez, sur tout objet pour lequel la Commune est compétente, ce qui n'est pas le cas du tracé d'une ligne de bus, compétence fixée par la loi cantonale sur les transports publics genevois (LTPG).*
- 2. la recevabilité formelle doit respecter l'unité de forme, l'unité de genre ainsi que l'unité de la matière. C'est le cas pour la première et la dernière, mais pas pour la seconde, puisqu'une initiative municipale tend à l'adoption d'une délibération qui, elle, ne peut porter que sur l'accomplissement d'un acte par une autorité communale et en l'espèce, cette initiative ne contient qu'une invite, ne pouvant pas ensuite être concrétisée par une délibération. Nous rappelons également que la pétition portant sur le même sujet est toujours pendante devant la commission du Grand Conseil et que les auditions, tant des pétitionnaires que du Conseil administratif, ont eu lieu il y a plus d'une année déjà.*

Puis, intervient l'audition de Me Bellanger qui rappelle ce qui a déjà été évoqué précédemment en insistant sur l'unité de la forme et l'unité du genre. S'ensuit une série de questions à son intention, auxquelles il apporte les réponses circonstanciées qui s'imposent.

Un commissaire lui demande ce qu'il adviendrait réellement dans le cas où nous confirmerions la recevabilité.

Il répond que le Conseil administratif se trouverait devant une impossibilité totale de rédiger une quelconque délibération et qu'il n'aurait d'autres possibilités que de repasser la patate chaude à notre Conseil en lui demandant le même exercice, lequel se rendrait compte, à son tour, ne pas pouvoir faire grand chose.

Un autre commissaire lui pose la question de savoir s'il n'a pas un parti pris pour le Conseil administratif et si, en auditionnant un autre avocat-conseil, nous n'aurions pas la possibilité d'imaginer une issue positive.

Me Bellanger explique qu'effectivement, il ne peut garantir qu'un autre conseiller juridique ne trouve pas une autre interprétation de la LAC, mais selon lui, c'est tellement évident qu'il en doute fortement. De plus, il confirme qu'il n'y a pas de jurisprudence connue.

Après avoir répondu aux questions, il prend congé sans avoir omis de nous recommander d'approuver les conclusions du rapport.

Puis la discussion s'ouvre sur la gêne exprimée par un commissaire par rapport à une récolte de signatures qui finirait au panier.

Il lui est répondu qu'il est de la responsabilité du comité de citoyens lançant l'initiative à s'assurer de sa conformité avant de commencer la récolte de signatures afin d'éviter d'aboutir à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Dans notre cas, les initiateurs avaient été avertis par écrit dans le courrier adressé le 22 avril et qui nous a été remis en début de séance qui disait, je cite: "Conformément à la Constitution, l'initiative ne peut concerner que les objets définis par la LAC dans son article 36 et qui ne peut être concrétisée que par une délibération du Conseil municipal dont les compétences sont définies par l'article 30 de cette même loi."

Puis, trois groupes expriment leur avis qu'il faut quand même aller de l'avant afin de montrer à la population qu'on l'a bien écoutée et qu'il serait temps plus tard d'expliquer, si vraiment personne n'arrive à rédiger une délibération, qu'il n'y a pas d'autres solutions, quand bien même nous l'aurions validée.

Je rappelle alors qu'il serait bon de ne pas se contenter de laisser cela pour plus tard mais de prendre de suite nos responsabilités, car il n'est pas envisageable pour moi de se ridiculiser devant la population en dernier recours.

C'est alors que la séance est interrompue suite au problème sérieux de santé rencontré par notre collègue Didier Schweizer. La situation difficile devant laquelle nous nous trouvons alors, nous empêchant de continuer, la séance est levée à 19h51 par l'appel que je lance au 144 pour appeler les secours.

C'est finalement lors de la séance du Bureau, le lundi 8 novembre en présence du bureau dans son entière composition, du Conseil administratif in corpore et du secrétaire général que la discussion est ouverte.

Un résumé est rappelé à l'ensemble des commissaires présents et, personne ne souhaitant ouvrir à nouveau le débat, je propose de voter en répondant à la question:

Qui accepte les conclusions formulées dans le rapport que nous a adressé le Conseil administratif au sujet de la validité et la prise en compte de cette initiative municipale ? Accepté par 3 oui, 1 non et 2 abstentions, sachant qu'un groupe n'a pas voté le mien, puisque je n'ai pas pris part au vote."

M. Charpier remarque que le rapport transmis par le Conseil administratif a été rédigé par Me Bellanger, qui a confirmé son contenu. Toutefois, il relève que ce dernier a précisé que, le droit n'étant pas une science exacte, il peut toujours y avoir des interprétations juridiques différentes. **M. Charpier** retient cette réponse et estime important d'aller jusqu'au bout de la démarche par respect pour les signataires de cette initiative.

Il annonce par conséquent que son groupe refusera le rapport du Conseil administratif.

M. Hulliger fait part de sa déclaration:

"A plusieurs reprises les demandes de la population concernant les transports publics ont été ignorées:

1. Nous avons aujourd'hui un tram prévu initialement pour être prolongé en direction de Ferney, prolongation qui n'est plus d'actualité aujourd'hui. Idem pour la liaison Meyrin-village/Cité qui a disparu avec l'avènement de la Direttissima. Une étude sans ces deux contraintes aurait donné un autre résultat, plus en accord avec les souhaits de la population. Autre conséquence de l'arrivée du tram: la suppression de la ligne 28, ligne dont nous étions fiers d'en être les initiateurs. J'ai d'ailleurs pu remarquer que M. Tremblet avait fait supprimer sur le site internet du PDC qu'il avait été à l'origine de la création de cette ligne, exploit qui avait été mis en avant lors de la dernière campagne municipale 2007, je cite: "M. Tremblet est à l'origine de la ligne 28 en service depuis presque 4 ans et qui rencontre un vif succès". Et ce fait d'armes avait bien entendu été présenté comme un argument électoral.
2. La suppression de cette ligne 28 n'a pas plu à nos communiens qui ont alors signé massivement une pétition demandant son maintien, pour rappel, plus de 4'000 signatures. Encore une fois, le Conseil municipal et le Conseil administratif ont fait la sourde oreille. Tous deux ont fait l'autruche de manière lamentable, parlant d'impuissance face à une décision du Canton. Auditionnés par la commission des transports du Grand Conseil, celle-ci a été fort étonnée que le Conseil administratif ne soutienne pas cette pétition. Bien que cette dernière soit toujours en stand by, le Grand Conseil n'a semble-t-il pas été convaincu par les arguments du Conseil administratif puisque le préavis de la commission des transports propose de la renvoyer au Conseil d'Etat alors que le Grand Conseil aurait pu la classer sans autre forme de procès.

Certes, il y a eu une concertation tripartite avec Vernier et Satigny pour en arriver au réseau mis en place en décembre 2009, mais nos deux voisins ont parfaitement ciblé leurs intérêts et ont su manœuvrer de manière plus habile que nous, qui avons lâché du lest au grand désespoir des Meyrinois.

Une résolution demandant le retour de la ligne 28 a été timidement acceptée par cet hémicycle. Quel en a été le suivi ? Insignifiant pour ne pas dire nul. Pourquoi ? Parce que le Conseil administratif n'a jamais été convaincu de son utilité. Pourtant une autre résolution demandant une modification du tracé de la ligne 56 a eu un effet positif. Preuve qu'avec un soutien inconditionnel, on peut arriver à quelque chose.

Suite à cette impuissance, une initiative municipale a été lancée. Elle a fait suite à une séance d'information à la population menée par la Direction générale de la mobilité (DGM) et les TPG; séance où la majorité des interrogations tournaient autour de la suppression de la ligne 28 et de son remplacement par une ligne 57 au tracé aberrant. Le modérateur avait même dû intervenir pour demander à l'assemblée de passer à d'autres sujets. Lors de cette séance, le Conseil administratif a joué les vierges effarouchées en annonçant haut et fort qu'il n'avait pas demandé ceci ou cela et que la DGM nous avait en quelque sorte trompés et que nous allions réagir pour obtenir des modifications.

En fait, ce n'est pas la DGM qui nous a trompés: ce sont, nous, conseillers municipaux, qui refusons d'admettre nos erreurs. Plutôt que d'agir, nous nous sommes retranchés derrière des lois et avons suivi sans broncher des propositions de théoriciens cantonaux, qui n'ont pas d'états d'âme. Aujourd'hui, nous nous retrouvons devant une initiative bien encombrante et nous devons nous prononcer sur sa validité.

Cette initiative a été signée par plus de 2'000 Meyrinois, ce qui montre que ces derniers ont décidé de maintenir la pression. Ils ne sont pas résignés. La suppression de cette ligne directe Meyrin-Aéroport-Nations leur est restée en travers de la gorge. Mais eux n'ont pas renoncé comme nous l'avons fait. Ils comptent sur nous pour rectifier notre erreur. N'oublions pas qu'ils nous ont élus pour défendre leurs intérêts. Invalider cette initiative signifierait que nous nous en lavons les mains et que nous refusons de les écouter.

Nous avons tous pris connaissance du rapport du Conseil administratif qui se montre très procédurier. Un juriste s'est chargé de nous démontrer la non conformité de l'initiative. Peut-être. Mais le doute subsiste.

Personnellement, nous, AIM, pensons que le Conseil municipal doit montrer à la population que nous l'avons comprise et valider cette initiative. Cet acte fort est aussi destiné à démontrer au Canton notre volonté de rectifier l'erreur que nous avons commise en laissant partir cette ligne à Vernier et de remettre la compresse sur un sujet qui préoccupe les Meyrinois. Arrêtons de nous regarder le nombril et tentons l'épreuve de force pour une fois. Quels sont les risques ? Mineurs par rapport à l'enjeu. Que la surveillance des communes intervienne ? Et alors ? Nous sommes persuadés que cette initiative peut déboucher sur une demande de crédit destiné, par exemple, à cofinancer une ligne équivalente à celle que nous avons perdue. Et si la pétition précitée dort toujours dans un tiroir du Grand Conseil, c'est peut-être parce que le Canton attend de voir l'issue que nous donnerons à cette initiative pour soit la rejeter, soit entrer en matière et entamer des négociations.

Invalider cette initiative signifierait que nous renonçons définitivement à toute velléité de rétablissement de cette liaison perdue. Et cela, la population ne le comprendrait pas et ne nous le pardonnerait pas.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, arrêtons de nous voiler la face et de faire l'autruche. Validons cette initiative.

Les Meyrinois ont mis beaucoup d'espoir dans cette démarche. Alors, si d'aventures notre Conseil refusait d'entrer en matière, il nous faudra trouver une autre solution permettant de rétablir une ligne directe Meyrin-Aéroport-Nations. Car si certains pensent que la ligne 28 est morte et enterrée, d'autres, plus nombreux, estiment que tel le phénix, elle doit renaître de ses cendres."

M. Boccard fait part de la position des Verts:

"Les articles 68C de la Constitution genevoise et l'article 36B de la LAC donnent comme prérogative au Conseil communal de se prononcer sur la validité des initiatives communales. Selon ces articles, pour qu'une initiative puisse être validée, il est prévu les conditions suivantes, à savoir: l'unité de la forme, l'unité du genre, l'unité de la matière, la conformité au droit supérieur et son exécution en cas d'adoption. En l'espèce, les conditions de l'unité et du genre, à savoir, si l'on peut concrétiser cette initiative dans une délibération, cette condition fait défaut. La deuxième condition, à savoir la conformité au droit supérieur, n'est

pas respectée non plus dans la mesure où la prérogative des transports publics est celle du Grand Conseil et du Conseil d'Etat et non celle du Conseil communal.

C'est pourquoi, nous refuserons de valider cette initiative et vous invitons à en faire de même. Les initiants auraient dû contrôler la conformité des conditions de validité. Dès lors, ils sont responsables de leur propre initiative et envers les personnes qui ont accepté de la signer. Néanmoins, il nous semblerait opportun de faire en sorte d'améliorer la situation actuelle, car celle-ci n'est pas satisfaisante pour les utilisateurs des transports publics genevois dans leurs déplacements sur le territoire communal. Ce désagrément se traduit souvent par une mauvaise desserte et des cadences insuffisantes. C'est pourquoi, il faudrait envisager un dialogue avec les responsables des transports publics genevois afin d'améliorer cette situation. Mais en aucun cas je vous inviterai à valider cette initiative, car elle n'aura aucune chance d'être validée par le Conseil d'Etat. En persistant dans cette direction, on va perdre du temps et juste faire preuve de mauvaise volonté."

Bien que l'aboutissement de cette initiative municipale prouve un besoin des Meyrinois, **M. Mastoura** signale qu'elle n'a pas tenu compte du droit cantonal, étant donné que la question des transports publics n'est pas du ressort des communes. De plus, le cofinancement proposé lors de la commission de liaison se heurte également au droit cantonal puisqu'aucune commune n'est en droit de confier une mission aux TPG, l'autorité cantonale étant seule compétente en la matière.

Vu la violation du droit supérieur et le non respect de l'unité de genre, **M. Mastoura** recommande au Conseil municipal de suivre le rapport du Conseil administratif et d'invalider l'initiative.

Mme Despond estime que le style du rapport, très ampoulé et tarabiscoté, rend sa lecture inintelligible. Elle se demande pourquoi on a laissé aboutir cette initiative si l'on savait pertinemment qu'elle ne serait pas acceptée ? Elle en déduit que la vox populi n'a aucun poids ni aucune écoute. Elle regrette le manque de soutien des autorités communales pour le rétablissement de cette ligne 28 qui était très utile à la population et particulièrement aux personnes âgées qui désiraient se rendre à l'aéroport.

Mme Luzzatto estime que le rapport explique clairement la recevabilité matérielle et formelle. Il ne constitue pas un manque de respect pour les signataires de cette initiative. Elle souligne que le Conseil administratif a pris en compte cette demande des Meyrinois et a lancé des tractations avec le Conseil d'Etat. De plus, elle signale à M. Hulliger que le Grand Conseil n'a toujours pas traité le rapport de la commission des transports chargée d'étudier la pétition pour le maintien du bus 28 à Meyrin.

Par conséquent, elle annonce que le groupe radical rejettera cette initiative et validera le rapport du Conseil administratif.

M. Jimenay regrette la mise à ban de cette ligne et des vifs débats suscités par la politique des transports au sein du Conseil municipal et parmi la population. Il remarque qu'une petite erreur d'aiguillage peut avoir des conséquences importantes et souhaiterait que les besoins de la population puissent être entendus et satisfaits à Meyrin. En effet, les Meyrinois ont, à deux reprises, été victimes de cette politique des transports. En tant que signataire de l'initiative, il

regrette que celle-ci soit sacrifiée sur l'autel des actions dites irrecevables dans le panthéon du Grand Conseil et c'est avec une grande amertume qu'il se voit dans l'obligation de demander l'archivage de cette initiative en évitant d'encombrer l'administration cantonale avec un sujet qui sera de toute évidence rejeté. En revanche, il demande que toute l'attention soit portée sur les députés meyrinois du Grand Conseil afin que la pétition aboutisse et que la population puisse enfin être entendue.

M. Hulliger estime que, contrairement à ce qui vient d'être dit, c'est en soutenant l'initiative jusqu'au bout que la pétition a des chances d'aboutir auprès du Grand Conseil. En conclusion, il demande le vote nominatif.

M. Tremblet procède au vote sur l'acceptation du rapport du Conseil administratif sur la validité et la prise en considération de l'initiative municipale "Pour le rétablissement du bus 28 à Meyrin".

M. Tremblet donne le résultat du vote: ce rapport est **accepté par 16 oui, 10 non et 3 abstentions.**

Le résultat du vote:

Boccard Damien	oui	Hubert Emile	non
Boccard Yolande	oui	Hulliger Jean-Philippe	non
Brulhart Jean-Claude	oui	Iswala Placide	oui
Chambers Mathieu	non	Jimenay Arthur	oui
Charpier Jacques	non	Luzzatto Christine	oui
Despond Christine	non	Mastoura Chadli	oui
Doudin Paola	oui	Osmani Faruk	non
Duay-Duran Dorine	oui	de Préville Yves	abst
Dumalle Marcel	oui	Ragavan Surane	abst
Ecuyer Renée	oui	Revillet Janine	oui
Girardet Myriam	non	Riman Andrea	non
Haldemann François	oui	Rivron Nadia	abst
Hamann Philippe	oui	Robert Jacques	non
Hayes Sasá	non	Schweizer Adriana	oui
Hernot François	oui		

* * *

11. Délibération n° 2010-42 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 65'000.- destiné à la fourniture et à l'aménagement d'un columbarium au cimetière de Meyrin-Village.

M. Tremblet fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission environnement et énergie.

M. Devaud rappelle le règlement de ce cimetière qui stipule que seules les personnes vivant depuis un certain nombre d'années sur la Commune peuvent y être inhumées. Néanmoins, au vu du vieillissement de la population et du taux croissant des demandes de crémation qui normalement doivent être déposées au cimetière de Feuillasse, il a été décidé de combler le souhait des habitants du village par l'aménagement de deux columbariums de 48 places. Ainsi, les personnes âgées habitant le village pourront aller se recueillir sur la tombe de leur conjoint sans devoir faire plusieurs kilomètres à pied.

Au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, **M. Boccard** propose le vote immédiat qui est accepté à la majorité évidente.

M. Charpier souhaite que l'on corrige dans ce cas le premier considérant qui comporte le mot cimetière au pluriel; en fait il s'agit d'un cimetière divisé en deux parties. Il ajoute une autre correction dans l'exposé des motifs: "le cimetière, historique de Meyrin-Village, comprend deux parties dénommées Meyrin ancien et Meyrin nouveau."

M. Tremblet met alors au vote la délibération n° 2010-42 corrigée,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 65'000.- destiné à la fourniture et à l'aménagement d'un columbarium au cimetière de Meyrin-Village

Vu l'absence de columbarium dans le cimetière de Meyrin-Village;

Vu l'intérêt marqué des familles de personnes défuntes pour la crémation;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 1984 instituant un fonds communal d'art contemporain;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2010,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de CHF 65'000.- destiné à la fourniture et à l'aménagement d'un columbarium au cimetière de Meyrin-Village;
2. qu'une somme de CHF 650.- sera prélevée sur le montant précité et attribuée au fonds communal d'art contemporain;

3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 65'000.-;
5. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités, de 2012 à 2021, qui figureront au budget de fonctionnement sur la rubrique 74.331 "Amortissement des crédits d'investissements".

* * *

12. **Délibération n° 2010-46 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 33'000.- destiné à l'acquisition et à la pose de dix modules de poubelles urbaines permettant le tri sélectif des déchets produits sur le domaine public.**

M. Tremblet déclare que le Bureau propose le vote immédiat.

M. Devaud rappelle que cette demande émanait de M. Boccard qui souhaitait voir implanter des poubelles permettant le tri des déchets dans différents endroits stratégiques de la Commune tels que les arrêts de bus. Il a été décidé de tester la démarche sur 10 modules et de l'étendre ultérieurement, si elle s'avérait positive.

La parole n'étant pas demandé, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n° 2010-46,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 33'000.- destiné à l'acquisition et à la pose de dix modules de poubelles urbaines permettant le tri sélectif des déchets produits sur le domaine public

Vu la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 2 octobre 1997 (K 1 70);

Vu la loi cantonale sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (LGD, L 1 20);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD, L1 20.01);

Vu le règlement communal de Meyrin relatif à la gestion des déchets du 1er avril 2007;

Vu l'intérêt environnemental du tri des déchets à la source;

Vu les économies de dépenses de fonctionnement réalisées grâce à des équipements de proximité;

Vu la résolution n° 2010-07 présentée par Damien Boccard, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, visant le remplacement des poubelles de la Commune par des poubelles de tri sélectif, votée à l'unanimité le 5 octobre 2010;
Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2010,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 33'000.-** destiné à l'acquisition et à la pose de dix modules de poubelles urbaines permettant le tri sélectif des déchets produits sur le domaine public,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 33'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 33'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 33'000.- en 5 annuités, dès 2012, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 72.331.

* * *

13. Délibération n° 2010-43 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'702'150.- destiné à la rénovation du bâtiment 307b, route de Meyrin.

M. Tremblet fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet à la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

M. Sansonnens rappelle que la rénovation de ce bâtiment est impérative pour permettre la mise à disposition de salles et de lieux de travail pour Transit et des sociétés en manque de locaux pour des cours ou des réunions. Il ajoute que les travaux devraient débuter au printemps prochain.

M. Ragavan demande s'il est possible de recevoir les appels d'offres données aux entreprises ou alors le lien sur le site Simap afin de mieux évaluer les chiffres pour la préparation de la commission.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tremblet** met au vote le renvoi en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments qui est accepté à la majorité.

* * *

14. Délibération n°2010-44 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'767'400.- destiné à l'assainissement de la patinoire extérieure par modification du mode de production et distribution de froid.

et

20. Motion n° 2010-08 présentée par M. Yves de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin demandant au Conseil administratif de présenter une délibération relative à un crédit d'étude pour la réalisation d'une piscine naturelle en lieu et place de l'actuelle patinoire découverte.

M. Tremblet déclare que le Bureau propose un renvoi en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

Suite à la détection d'un fort taux d'ammoniac, **M. Sansonnens** rappelle qu'il avait été décidé d'assainir la patinoire, qui n'était plus conforme aux normes établies par l'OPAM.

M. Tremblet met aux voix **le renvoi en commission** qui est accepté à la majorité évidente.

* * *

21. Annonces de projets.

Suite à l'acceptation du rapport du Conseil administratif relatif à la validité et la prise en considération de l'initiative municipale traité au point 10, **M. Hulliger** présentera une résolution demandant de soutenir les propositions de la CITraP concernant la desserte de bus à Meyrin.

* * *

En lien avec la délibération concernant l'achat des abribus qui sera traitée au prochain municipal, **M. Robert** et M. Bocard vont proposer un projet visant à réduire dans une large mesure la publicité sur le territoire communal.

* * *

M. Tremblet déclare avoir reçu au Bureau un projet de motion présentée par Mme R. Ecuyer et MM. M. Dumalle, J.-P. Hulliger, J. Charpier, D. Schweizer,

C. Mastoura et P. Hamann demandant au Conseil administratif de mandater une société spécialisée en communication et marketing afin d'étudier la mise en valeur de la ville de Meyrin ainsi que son potentiel technologique, industriel, commercial et environnemental. Ce projet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

* * *

22. Propositions individuelles.

Mme Riman demande qu'une rampe pour les poussettes soit aménagée entre le Viaduc Lect et le Jardin Alpin qui ne comporte actuellement qu'un escalier. Elle trouve très dommageable de devoir faire le tour du Jardin Alpin pour pouvoir y accéder en poussette.

M. Sansonnens va s'enquérir de l'aménagement existant, mais il lui semble qu'il existe une petite rampe à côté des escaliers.

* * *

23. Questions.

M. Dumalle rapporte que le chenil qui se trouve sur le Terrain Jakob, est devenu un terrain vague envahi par les poubelles ainsi que par des toits en éternit à même le sol, d'où le danger de contamination par l'amiante. Ce terrain comporte également des fûts, heureusement vides, mais sans qu'aucune indication sur leur précédent contenu ne soit mentionnée. A son grand étonnement, il a remarqué que des poules vivaient à cet endroit ! Renseignements pris, il semblerait que le terrain appartienne à la Confédération et qu'il sera transformé en marais. Il aimerait savoir si le Conseil administratif a plus de précisions quant à l'assainissement de ce terrain. Il se réjouit de l'annonce de la transformation de ce terrain, car il estime l'état de ce site déplorable, en termes environnemental et visuel, alors qu'il se trouve proche d'une zone protégée.

M. Devaud déclare que le Conseil administratif avait même envisagé de racheter ce site. Entre temps, le Conseil d'Etat a proposé de réaménager le site à ses frais en incluant la création d'un étang, dont les parties les plus profondes seront indiquées par la présence de roseaux pour éviter tout risque d'accidents compte tenu de la proximité du Terrain Jakob.

L'aménagement prévoit également de placer des tables pour les pique-niques ainsi que des cheminements qui rendront le site très bucolique et convivial. Les travaux devraient débuter au printemps prochain.

Suite à la coupe de bois opérée au Bois de la Citadelle, **M. Dumalle** a remarqué qu'une grande quantité de végétaux avait été laissée sur le sol, afin de le régénérer. Or, durant l'été 2010, trois incendies ont été boutés dans ces amas

ligneux et **M. Dumalle** s'étonne que les pompiers de Meyrin aient dû intervenir alors que ce site est propriété du Canton. Il aimerait que des mesures soient prises afin d'éviter tout nouvel incendie.

M. Devaud rappelle que cette question a déjà été posée par l'Association des habitants du quartier de la Citadelle. Il déclare que le Canton a décidé de laisser ces amas de bois sur tout le territoire cantonal afin de permettre à la faune de s'y réfugier. Il ajoute qu'une opération semblable de rajeunissement des essences a eu lieu au Château des Bois.

En réponse à la question, **M. Devaud** informe que l'extinction de l'incendie incombe effectivement aux pompiers de Meyrin.

Mme Ecuyer rapporte que de nombreux locataires se sont plaints de tapage nocturne principalement les weekends dans le parc situé à la Gravière. Il semblerait que des individus chantent et boivent jusqu'à des heures indues. Elle se demande s'il est possible de proposer une action concrète pour empêcher ces rassemblements bruyants. Apparemment, vu son effectif restreint, la police ne parvient pas à intervenir à temps.

M. Devaud pense que la seule solution serait d'envoyer la société de sécurité mandatée par la Commune pour effectuer des rondes sur le territoire communal après 22 heures. Il prend note de sa demande.

Mme Ecuyer revient sur une question qui avait été posée en son temps par Mme Schweizer, à propos de la sortie des immeubles 72-88 à l'avenue de Vaudagne donnant directement sur les voies du tram. Il semblerait qu'il y ait systématiquement trois trams dont l'un se situe exactement à l'entrée du parking empêchant ainsi toute visibilité. Elle déclare que plusieurs voitures ont failli percuter le deuxième tram en sens inverse en raison du manque de visibilité.

Le miroir ayant été refusé par la Direction générale de la mobilité, **Mme Ecuyer** se demande quelles solutions peuvent être trouvées ?

M. Sansonnens déclare qu'il va à nouveau s'enquérir auprès de la DGM, mais il est conscient qu'il n'existe pas de solution dans l'immédiat.

Mme Rimani revient sur la séance de sécurité du 20 mai 2010, durant laquelle elle avait demandé à M. Donzé quelle était la vitesse maximale sur l'avenue de Vaudagne, celui-ci avait répondu 50km/h. Cependant, à la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2010, dans les communications du Conseil administratif, il a été noté que la vitesse maximale était limitée à 40 km/h. Elle a constaté qu'il n'y avait aucun panneau de limitation de vitesse sur place et se demande comment les automobilistes peuvent en être informés.

M. Devaud répond qu'à l'approche d'un établissement scolaire, la vitesse est limitée à 40, mais au-delà, elle passe à 50 km/h.

Mme Riman revient sur sa déclaration du 5 octobre où il est indiqué que la vitesse maximale sur l'avenue de Vaudagne est fixée à 40 km/h, mention qu'elle estime, dans ce cas, trompeuse.

N'étant pas satisfaite de la réponse apportée dans les communications du Conseil administratif, elle revient sur sa question du dernier municipal dans laquelle elle avait souligné que de nombreux conducteurs ne respectaient pas le feu rouge au croisement de l'avenue François-Besson et de l'avenue de Vaudagne, même en présence des patrouilleuses scolaires. Elle déclare qu'il a été proposé aux patrouilleuses de relever les numéros de plaques; ces dernières se sont plaintes à maintes reprises auprès de la police municipale de cet état de fait. **Mme Riman** souhaite donc avoir une réponse indiquant des mesures concrètes pour y remédier.

M. Devaud rappelle que la police municipale ne peut pas être présente partout. Il ajoute que si un agent constate un délit, il est censé amender le fautif. De plus, il déclare qu'il n'est pas du ressort des patrouilleuses scolaires de relever les numéros de plaques. Il propose à Mme Riman de téléphoner à la police cantonale afin qu'elle prenne des dispositions pour verbaliser les actes délictueux.

Il n'a donc pas de solution à lui proposer et vu son intérêt marqué pour la question, il lui suggère d'appeler la police municipale dès qu'elle constate un délit. Pour sa part, il maintient ne pas pouvoir placer en permanence un agent au carrefour qu'elle semble fréquenter assidûment.

M. Hulliger rappelle qu'il avait déposé un projet de résolution demandant la modification des statuts de la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale. Dans ce projet, il souhaitait que les écoles puissent également bénéficier de cette manne providentielle. Il s'étonne qu'il n'ait eu aucun écho du devenir de sa résolution qui n'est jamais apparue à l'ordre du jour.

Mme Boget rappelle que la décision de ne pas mettre à l'ordre du jour la dite résolution au municipal d'octobre émane du Bureau, qui a fait valoir ses prérogatives comme le veut le règlement.

M. Hulliger demande donc aux membres du Bureau de lui expliquer les motifs de cette décision.

En complément, **Mme Boget** ajoute que les statuts de la Fondation ne peuvent être modifiés sans l'accord du Casino, de la Confédération, etc. Cette décision ne dépend donc pas uniquement du Conseil municipal.

M. Hulliger souhaite dans ce cas être informé de la procédure.

Sa deuxième question se rapporte à l'Antenne objectif emploi, qui semble présenter quelques dysfonctionnements. En effet, selon le témoignage d'une personne, il semblerait qu'elle ait eu besoin de deux à trois mois pour finaliser son CV, car, soit son référent était malade, soit l'ordinateur était en panne.

M. Hulliger aimerait savoir si ce genre d'incidents est fréquent, car il trouve ce témoignage peu rassurant.

Mme Boget se montre fort étonnée des délais avancés par M. Hulliger, car les rendez-vous sont pris dans un laps de temps plus rapproché en dépit, précise-t-elle, des demandes croissantes. Elle se renseignera à ce propos.

* * *

La séance est levée à 23h40/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 24 janvier 2011.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Renée ECUYER

Laurent TREMBLET